



Présentation de Winnipeg aux nouveaux arrivants **Carnet de travail**

# Règlement et orientation Classeur



# À propos du Carnet de travail

Bienvenue à Winnipeg, au Manitoba. Le Canada est une société fière et multiculturelle, qui accueille des nouveaux arrivants du monde entier. Le Manitoba accueille des immigrants depuis plus d'un siècle. Le Manitoba est un endroit où des personnes de nombreuses cultures vivent ensemble en harmonie. Plus de 200 langues sont parlées dans la province. S'installer dans un nouveau pays est un moment passionnant. Le présent manuel d'orientation et d'établissement de Winnipeg pour les nouveaux arrivants vous guidera.

## Ce que vous trouverez dans le Carnet de travail

Bienvenue à Winnipeg, au Manitoba. Le Canada est une société fière et multiculturelle, qui accueille des nouveaux arrivants du monde entier. Le Manitoba accueille des immigrants depuis plus d'un siècle. Le Manitoba est un endroit où des personnes de nombreuses cultures vivent ensemble en harmonie. Plus de 200 langues sont parlées dans la province. S'installer dans un nouveau pays est un moment passionnant. Le présent manuel d'orientation et d'établissement de Winnipeg pour les nouveaux arrivants vous guidera.

### Ma liste de vérification des 4 premières semaines

Une liste de vérification est un outil utile pour faire le suivi des tâches à accomplir. À la fin de ce cahier, vous trouverez une liste de vérification qui a été soigneusement créée pour les nouveaux arrivants à Winnipeg, au Manitoba, et qui vise vos quatre premières semaines, ainsi que les tâches prioritaires et les échéanciers pour vos objectifs d'établissement à court terme.

### Fiches d'information

Y a-t-il des sujets sur lesquels vous aimeriez en savoir plus? Les fiches d'information sur l'introduction de Winnipeg pour les nouveaux arrivants sont des documents individuels d'une page créés avec plus de détails et de ressources sur chaque sujet.

### Outil Vivre au Canada

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a créé un outil en ligne que vous pouvez également utiliser pour créer votre plan d'établissement. Vous trouverez cet outil à Vivre au Canada ([cic.gc.ca](http://cic.gc.ca)).

### Guide de bienvenue au Canada

Tout au long de ce cahier, vous trouverez de nombreuses références à des informations que vous pouvez trouver dans le guide Bienvenue au Canada publié par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Vous pouvez également le lire en ligne à Publication - Bienvenue au Canada : Ce que vous devez savoir - [Canada.ca](http://Canada.ca)

## Remerciements

Le projet d'orientation et d'établissement des nouveaux arrivants à Winnipeg est financé par:

- **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada**  
Gouvernement du Canada
- **Enseignement supérieur, compétences et immigration**  
Gouvernement du Manitoba

Enfin, nous tenons à remercier les nouveaux arrivants qui ont décidé de faire du Manitoba leur foyer. Sans leur contribution, la réalisation de ce projet n'aurait pas été possible. **Bienvenue!**

 Votre première étape est d'inscrire en tant que client à Manitoba Start, puis vous serez connecté à d'autres agences d'établissement dans votre région.

## Table des Matières

<b>Bienvenue à Winnipeg</b>	4	<b>Éducation et Formation</b>	29
Présentation du Canada	4	Éducation primaire et secondaire	29
Présentation du Manitoba	6	Enseignement postsecondaire	31
Présentation de Winnipeg	8	Formation continue	32
Gouvernement	8	Formation en langues	32
<b>Vivre à Winnipeg</b>	10	<b>Travail et Affaires</b>	34
Le climat	10	Préparation au travail	34
Les services à la consommation	12	Recherche d'emploi	36
Le logement	13	Démarrage d'entreprise	37
La participation communautaire	16	Droits en milieu de travail	37
Les moyens de transport	17	Culture organisationnelle	39
Garanties judiciaires et services juridiques	19	<b>Les Gens</b>	40
Protection de l'environnement	20	Diversité et inclusion	40
<b>Soins de Santé</b>	21	Communauté culturelle	40
La carte santé du Manitoba	21	Peuples autochtones	41
Urgences médicales	22	Nouveaux arrivants francophones au Manitoba	42
Trouver un médecin généraliste	22	La communauté 2SLGBTQ+	42
Services de santé dentaire	23	Personnes handicapées	43
Services de garde	23	<b>Agences d'aide à l'établissement</b>	44
Soins aux personnes âgées	24	<b>Numéros de téléphone et sites web utiles</b>	44
Soins de santé mentale	24	<b>Mes quatre premières semaines – liste de vérification</b>	46
Relations familiales	25	<b>Mes trois tâches prioritaires</b>	47
<b>Argent et Finances Personnelles</b>	26	<b>Feuille de route</b>	48
Argent et institutions financières	26	<b>Notes</b>	49
Obtention de crédit	27		
Taxes et impôts	27		
Indemnités et assistance sociale	28		

# BIENVENUE À WINNIPEG

La présente section est une introduction du Canada, de la province du Manitoba et de la ville de Winnipeg. On y traite de géographie, de population, d'économie, de langue et de gouvernement.



## Présentation du Canada

Le Canada est le deuxième plus grand pays au monde. Il s'étend sur 10 millions de kilomètres carrés (3,9 millions de miles carrés). Le Canada a divers biomes marqués notamment par des montagnes, des forêts, des prairies et la toundra arctique.

### Villes, provinces et régions

Le Canada compte dix provinces et trois territoires. Chaque province ou territoire a sa capitale et fait partie d'une région.

10 millions de kilomètres carrés

10 Provinces

3 Territoires

## Région

## Province/Territoire

## Capitale

### L'Atlantique

Terre-neuve-et-Labrador  
Île-du-Prince-Édouard  
Nouvelle-Écosse  
Nouveau-Brunswick

St. John's  
Charlottetown  
Halifax  
Fredericton

### Le Centre

Québec  
Ontario

Québec  
Toronto

### Les Prairies

Manitoba  
Saskatchewan  
Alberta

Winnipeg  
Regina  
Edmonton

### L'Ouest (Pacifique)

Colombie-Britannique

Victoria

### Les Territoires du Nord-Ouest

Nunavut  
Territoires du Nord  
Yukon

Iqaluit  
Yellowknife  
Whitehorse



Ottawa

La capitale du Canada est **Ottawa**. Elle est située dans la province de l'Ontario.

Le Canada est le deuxième plus grand pays au monde.

Les quatre plus grandes villes du Canada sont

**Toronto**, en Ontario

**Montréal**, au Québec

**Vancouver**, en Colombie-Britannique

**Ottawa**, en Ontario



Toronto



Montréal



Vancouver

## Peuples fondateurs et immigration

Le Canada compte trois peuples fondateurs : les Autochtones, les Français et les Anglais. Les peuples fondateurs sont les premiers à avoir contribué au développement du Canada.

Les peuples autochtones sont les premiers à s'être établis au Canada. Ils sont arrivés bien avant les premiers colonisateurs européens. Aujourd'hui, on distingue trois groupes de peuples autochtones au Canada :

Les Premières Nations

Les Inuits

Le Métis

Il s'agit de groupes distincts et divers. Ils ont chacun leur histoire, leur langue, leurs pratiques culturelles et leurs croyances spirituelles.



Chez ces peuples autochtones, les anciens font passer leurs traditions et leurs histoires d'une génération à l'autre. Les traditions autochtones sont souvent liées à la nature. Pour en savoir plus sur les peuples autochtones et leur histoire, visiter le <https://issbc.org/blog/welcome-to-our-homelands>

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peuples-autochtones>

Les pionniers d'origine française se sont établis au Canada aux 17e et 18e siècles. Les pionniers anglo-saxons sont arrivés de l'Angleterre, des pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande entre le 17e et le 20e siècle.

Au cours des 200 dernières années, des gens de partout dans le monde ont immigré au Canada. Aujourd'hui, environ 20 % des Canadiens sont nés d'un autre pays.

- Pour de plus amples renseignements statistiques sur les populations d'immigrants au Canada, visiter le [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-can-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CAN&GC=01&TOPIC=7](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-can-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CAN&GC=01&TOPIC=7)

L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada. Le gouvernement fédéral est légalement tenu de fournir des services dans les deux langues officielles partout au pays.

- Pour en savoir plus sur les droits linguistiques, visiter le [www.clo-ocol.gc.ca/fr/droits\\_linguistiques/loi](http://www.clo-ocol.gc.ca/fr/droits_linguistiques/loi)



## Présentation du Manitoba



Les peuples cri et assiniboine ont fait découvrir leurs terres, leurs lacs et leurs rivières aux explorateurs, négociants et pionniers européens. Ils leur ont enseigné les noms anciens et l'histoire de la région aujourd'hui appelée Manitoba. Ce nom était celui qu'utilisaient les peuples autochtones. Pour se déplacer, ces peuples empruntaient souvent le lac Manitoba.

Les jours de grand vent, les vagues qui se forment sur le lac Manitoba frappent violemment ses rives. Les peuples autochtones attribuaient le son produit par ces vagues au Manitou, ou Grand Esprit, dans la langue ojibwé. Manito-bau signifie Dieu parle. Parce que l'on a conservé le nom original, l'histoire est demeurée vivante.

- Pour en savoir plus sur l'origine du nom Manitoba, visiter le [www.gov.mb.ca/chc/origin\\_name\\_manitoba.fr.html](http://www.gov.mb.ca/chc/origin_name_manitoba.fr.html)

## Culture autochtone

Peuples autochtones est le nom donné aux peuples qui ont été les premiers à s'établir en Amérique du Nord ainsi qu'à leurs descendants. Les trois peuples autochtones du Canada sont les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le Manitoba est la terre ancestrale des peuples cri, dakota, déné, ojibway et oji-cri, ainsi que de la nation métisse.

De toutes les villes du Canada, c'est Winnipeg, la capitale du Manitoba, qui compte la population autochtone la plus importante. Elle est située sur le territoire du Traité numéro 1.

Les peuples autochtones ont signé un traité avec le gouvernement. Un traité est une entente relative à un territoire. Par respect pour la présence historique des peuples autochtones au Canada, il est important de mentionner le numéro du territoire où l'on se trouve avant de livrer un message devant un public. Aussi, il est indiqué de connaître le numéro du traité relatif au territoire où l'on habite, où l'on travaille ou que l'on visite.

Les droits et responsabilités relatifs aux traités sont ceux de tous les Canadiens, autochtones ou non. En comprenant l'histoire des relations entre les peuples autochtones et non-autochtones, on devient mieux apte à comprendre sa propre histoire et ses propres relations.

- Pour en savoir plus sur les cultures autochtones au Manitoba, consulter le <https://www.immigratemanitoba.com/wp-content/uploads/2016/07/indigenousguide-web-version2b.pdf> (en anglais seulement).

## Population et géographie

La population du Manitoba s'élève à plus 1,38 million.

Le Manitoba s'est joint au Canada en 1870. La ville de Winnipeg en est devenue la capitale en 1873.

Le Manitoba fait partie des provinces des Prairies. Situé à mi-chemin entre les océans Atlantique et Pacifique, il est entouré du territoire du Nunavut, au nord, de la baie d'Hudson, au nord-est, de l'Ontario, à l'est, de la Saskatchewan, à l'ouest, et, au sud, des états américains du Minnesota et du Dakota du Nord.

Le Manitoba compte plus de 100 000 lacs et quantité de terres agricoles. Plus de 40 % de sa superficie est occupée par la forêt.

- Pour en savoir plus sur l'exploration du Manitoba, visiter Voyage Manitoba à <https://fr.travelmanitoba.com>
- Pour de plus amples renseignements sur les parcs provinciaux du Manitoba, visiter Parcs Manitoba au [www.gov.mb.ca/sd/parks/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/sd/parks/index.fr.html)



## Économie

Le Manitoba est un endroit où il fait bon vivre. Les conditions de vie y sont favorables, l'économie se porte bien et les emplois sont nombreux. Située au centre du pays, la province est desservie par d'excellents systèmes de transport aérien, ferroviaire et routier qui la rendent facilement accessible au reste du Canada, de l'Amérique du Nord et du monde. Au Canada et partout dans le monde, le Manitoba est réputé pour son économie solide.

- Pour en savoir plus sur l'économie du Manitoba, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/ei/manitoba/economy.html](http://www.edu.gov.mb.ca/ei/manitoba/economy.html)

## Langues

L'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada. Au Manitoba et à Winnipeg, l'anglais est la langue la plus parlée et celle dont on se sert principalement pour les affaires. Au Vieux-Saint-Boniface, la langue la plus parlée est le français. Dans nombre de ses boutiques et commerces, des employés multilingues offrent un service en anglais et en français.

[win.manitobastart.com](http://win.manitobastart.com)



La population du Manitoba s'élève à plus 1,38 million



Le Manitoba compte plus de 100 000 lacs



Plus de 40 % de sa superficie est occupée par la forêt

**WIN** Présentation de Winnipeg aux nouveaux arrivants  
Carnet de travail

# Présentation de Winnipeg

En 1972, la ville de Winnipeg a été créée en combinant les treize municipalités rurales et villes suivantes :

- M.R. de Charleswood
- M.R. de North Kildonan
- Ville de Tuxedo
- Ville de West Kildonan
- Ville de Transcona
- Ville de St. James-Assiniboia
- The Metropolitan Corporation of Greater Winnipeg
- M.R. de Fort Garry
- M.R. de Old Kildonan
- Ville de East Kildonan
- Ville de St. Vital
- Ville de Saint-Boniface
- Ville de Winnipeg

Certaines de ces entités ont conservé leur nom.

Voici une carte des différents quartiers de Winnipeg :



## Gouvernement

Le Canada est à la fois une démocratie et une monarchie constitutionnelle. Cela signifie que le roi ou la reine est à la tête du pays et que le premier ou la première ministre est chef du gouvernement.

Le Canada compte deux niveaux de gouvernement : le fédéral et le provincial.

Les gouvernements fédéral et provinciaux (ou territoriaux) se partagent la plupart des responsabilités. Les Canadiens choisissent leurs représentants gouvernementaux par vote.

La reine ou le roi sont représentés dans l'ensemble du Canada par un gouverneur général ou une gouverneure générale et dans chacune des sept provinces et chacun des trois territoires par un lieutenant-gouverneur ou une lieutenant-gouverneure, soit dix en tout.

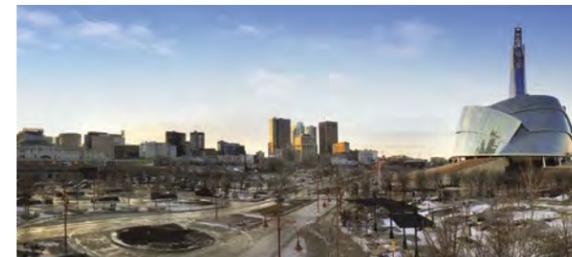
### Le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral gère les sujets qui touchent à l'ensemble du Canada tels que la défense nationale, les affaires étrangères, la monnaie et les banques, l'assurance emploi, les services postaux et le droit criminel. Le gouvernement fédéral est dirigé par un premier ou une première ministre. Ses représentants sont appelés députés fédéraux.

### Les gouvernements provinciaux et territoriaux

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de tout ce qui a trait à la province, notamment la santé, l'éducation et le transport.

Au Manitoba, les représentants qui prennent des décisions au sein du gouvernement sont appelés députés provinciaux. Ils forment l'Assemblée législative du Manitoba.



Les gens parlent parfois de Winnipeg comme du cœur du continent parce qu'elle est située près du centre du Canada et de l'Amérique du Nord.

Le nom Winnipeg est dérivé du mot cri Winnipeg, utilisé à l'origine pour désigner le lac Winnipeg. En cri, win signifie « boueux » et nipee « eau ». Le lac Winnipeg se trouve à 64 kilomètres au nord de Winnipeg.

Aujourd'hui, Winnipeg est une ville moderne composée d'excellents hôtels, restaurants et lieux de magasinage. Elle offre aussi quantité d'activités récréatives extérieures diverses telles que la baignade, la pêche, le patinage et le golf.

Winnipeg est parsemée de superbes parcs. Le parc Assiniboine offre à ses visiteurs un zoo, un jardin botanique splendide et de nombreux espaces de détente. Le parc Kildonan est reconnu pour la beauté de ses arbres.

- Pour en savoir plus sur l'histoire de Winnipeg, visiter : [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/winnipeg-2](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/winnipeg-2)
- [www.winnipeg.ca/History/HistoricalProfile.stm](http://www.winnipeg.ca/History/HistoricalProfile.stm) (en anglais seulement).

### Les gouvernements municipaux

Les gouvernements municipaux gouvernent les communautés locales ou les villes. Ils gèrent les services locaux tels que la collecte des ordures ménagères, l'entretien des routes et les services récréatifs. Ces représentants sont appelés conseillers.

- Pour en savoir plus sur le système gouvernemental du Canada, visiter le [www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme.html](http://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme.html)
- Pour en savoir plus sur le gouvernement provincial du Manitoba, visiter le [www.gov.mb.ca/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/index.fr.html)
- Pour en savoir plus sur le fonctionnement du gouvernement municipal, visiter le [www.amm.mb.ca](http://www.amm.mb.ca) (en anglais seulement).

À ses débuts, Winnipeg était un centre de troc. Les autochtones venaient y échanger leurs fourrures contre des objets divers avec les colons européens. Aujourd'hui, la ville est devenue un centre de commerce diversifié, un endroit vibrant, rempli d'attractions excitantes.

Pour en savoir plus sur la vie à Winnipeg, visiter le [www.winnipeg.ca/francais/interhom/guide/All/default.stm](http://www.winnipeg.ca/francais/interhom/guide/All/default.stm)

### Population actuelle

Plus de 700 000 personnes vivent à Winnipeg.

L'immigration contribue à la croissance du Manitoba. La province encourage la venue d'immigrants de partout dans le monde. L'apport dans les communautés des connaissances, des compétences, de la formation et du vécu variés des nouveaux arrivants est grandement apprécié.

- Pour en savoir plus sur la population de Winnipeg, visiter : <https://winnipeg.ca/cao/pdfs/population.pdf> (en anglais seulement)

### Tourisme Winnipeg

Winnipeg a été nommée capitale culturelle du Canada en 2010. Sa population multi-ethnique présente une diversité culturelle qui en font une ville de résidence accueillante.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.tourismwinnipeg.com/francais](http://www.tourismwinnipeg.com/francais)

### Programmes récréatifs

Pour tout savoir, visiter le [www.winnipeg.ca/francais/interhom/guide/All/Recreation.stm](http://www.winnipeg.ca/francais/interhom/guide/All/Recreation.stm)

### Devenir citoyen canadien

La préparation d'une demande de citoyenneté canadienne peut être entreprise dès l'arrivée au Canada.

- Pour en savoir plus, consulter le guide Bienvenue au Canada : ce que vous devriez savoir à [www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bienvenue-canada-vous-devriez-savoir.html](http://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bienvenue-canada-vous-devriez-savoir.html)
- Guide d'étude gratuit sur tout ce qui se rattache à la citoyenneté : [www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/decouvrir-canada.html](http://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/decouvrir-canada.html)

# VIVRE À WINNIPEG



## Le climat

Le Manitoba a quatre saisons : l'été, l'automne, l'hiver et le printemps.

- **L'été** (de juin à septembre)  
Le temps est chaud à très chaud.
  - **L'automne** (de septembre à novembre)  
Le temps se rafraîchit. Les arbres perdent leurs feuilles.
  - **L'hiver** (de décembre à mars)  
Le temps se refroidit et peut devenir glacial. Le sol est couvert de neige.
  - **Le printemps** (de mars à juin)  
Le temps se radoucit. La neige fond et fait place à la pluie.
- Pour les prévisions météo à Winnipeg, consulter : [www.meteo.com/ca/meteo/manitoba/winnipeg](http://www.meteo.com/ca/meteo/manitoba/winnipeg)  
[www.meteo.gc.ca/city/pages/mb-38\\_metric\\_f.html](http://www.meteo.gc.ca/city/pages/mb-38_metric_f.html)

### S'habiller selon la saison

Le froid et la neige de l'hiver canadien étonnent souvent les nouveaux arrivants. Pour survivre au froid, il est essentiel de posséder un manteau, des bottes, des mitaines et un chapeau chauds. En étant habillé convenablement, on est mieux disposé à apprécier la beauté de la saison hivernale et sa première neige.

Il est important d'être bien préparé en apprenant comment rester au chaud et hors de danger. Le guide Stay Warm offre des conseils pour rester au chaud et en sécurité.

Pour en savoir plus, consulter la première partie du guide à [www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-1](http://www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-1)

### Profiter de la neige

En hiver, la température chute et la neige s'accumule mais cela ne signifie qu'on doit passer tout son temps en dedans à ne rien faire. L'hiver offre beaucoup à voir et à faire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. On peut aller se promener dans un parc, patiner ou glisser. En profitant de l'extérieur, il devient plus facile de survivre au long hiver, de rencontrer des gens et de développer un sentiment d'appartenance à sa communauté.

Pour des suggestions d'activités extérieures amusantes, consulter la deuxième partie du guide Stay Warm! à [www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-2-have-fun-in-the-snow](http://www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-2-have-fun-in-the-snow)

La présente section est une introduction à la vie de tous les jours à Winnipeg. On y traite de la température, du logement, des programmes communautaires, du magasinage et du transport, ainsi que de droits fondamentaux et de la façon d'obtenir de l'aide juridique. En utilisant les services offerts dans sa communauté, on s'y sent rapidement chez soi.

## Rester en santé

Les journées courtes, les nuits longues et le temps froid de l'hiver font en sorte qu'il est difficile de rester en santé. La saison est propice au rhume et à la grippe. Il est plus facile de rester en santé quand on adopte des habitudes de vie saines.

Pour en savoir plus, visiter la troisième partie du guide Stay Warm! à [www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-3-keep-healthy-and-fit](http://www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-3-keep-healthy-and-fit)

### Qu'est-ce que la grippe saisonnière?

La grippe saisonnière est une maladie respiratoire causée par un virus. Les maladies respiratoires s'attaquent aux voies aériennes, y compris les voies nasales, les bronches et les poumons.

Certaines personnes disent avoir un rhume alors qu'elles ont une grippe. Une grippe est bien pire qu'un rhume.

Symptômes communs de la grippe :

- forte fièvre
- douleurs musculaires ou articulaires
- fatigue
- toux sèche

La grippe peut aussi entraîner des maux de tête et des frissons, même lorsqu'on fait de la fièvre, des maux de gorge et une perte d'appétit.

Ces symptômes sont sensiblement les mêmes chez les bébés. Chez les jeunes enfants, la grippe peut aussi causer des maux au ventre, la diarrhée, la nausée et des vomissements.

Quand un virus ne s'attaque qu'au système digestif, on parle de grippe intestinale. Cette grippe est différente de la grippe saisonnière en ce qu'elle s'attaque

aux voies digestives plutôt qu'aux voies respiratoires. La douleur se situe au niveau du ventre et peut entraîner la diarrhée et des vomissements.

La grippe peut parfois s'avérer grave et nécessiter une visite à l'hôpital.

Des cliniques publiques de vaccination contre la grippe se tiennent chaque année à l'automne.

### Qu'est-ce que la COVID-19?

Un nouveau type de coronavirus (COVID-19) est apparu à la fin de 2019. Comme la grippe saisonnière, la COVID-19 s'attaque au système respiratoire. Au début, aucun vaccin ne pouvait aider à lutter contre ce nouveau type de virus. Aujourd'hui, il existe un vaccin et, selon le gouvernement fédéral, tous les Canadiens peuvent espérer être vaccinés avant septembre 2021.

- Pour en savoir plus sur le vaccin, visiter le [www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/medicaments-vaccins-traitements/vaccins.html](http://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/medicaments-vaccins-traitements/vaccins.html)

### La COVID-19 est-elle différente de la grippe saisonnière?

Les symptômes de la COVID-19 peuvent être comparables à ceux de la grippe saisonnière ou pires encore. Comme pour la grippe saisonnière, les personnes qui en sont atteintes peuvent avoir de la fièvre, des douleurs musculaires et articulaires et se sentir très faibles et fatiguées. Elles peuvent aussi perdre les sens du goût et de l'odorat, avoir des écoulements nasaux, des conjonctivites et des irritations cutanées.

Comme c'est le cas pour la grippe saisonnière, les personnes qui contractent la COVID-19 peuvent n'être que légèrement touchées mais certaines peuvent devenir très malades et développer des pneumonies ou des complications cardiaques ou rénales et devoir même être hospitalisées. La COVID-19 est potentiellement mortelle.

### Comment les virus de la grippe et de la COVID-19 se propagent-ils?

Les virus de la grippe et de la COVID-19 se propagent facilement d'une personne à l'autre, soit en toussant, en éternuant ou en partageant de la nourriture ou de la boisson. Il est également possible d'être contaminé en touchant à un objet qu'une personne contaminée a touché.

Les personnes contaminées par la grippe ou la COVID-19 peuvent contaminer d'autres personnes qui se trouvent à moins de deux mètres d'elles. Il est possible d'être porteur du virus et de le propager même en l'absence de symptômes. Une personne contaminée peut en contaminer une autre avant même de savoir qu'elle est malade.

Les personnes qui ont la grippe ou la COVID-19 doivent s'isoler.

Il est important de se couvrir le nez et la bouche avant de tousser ou d'éternuer et de se laver les mains souvent, avec du savon et à l'eau tiède, pendant au moins quinze secondes. Un désinfectant liquide à base d'alcool peut être utilisé en l'absence d'eau et de savon. À l'extérieur, une distance de deux mètres doit être maintenue entre les personnes.

À l'intérieur, un masque doit être porté dans les lieux publics. Autant que possible, le temps passé avec des personnes autres que celles avec qui l'on vit doit être limité.

- Pour en savoir plus, visiter le [www.gov.mb.ca/health/flu/qanda\\_fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/flu/qanda_fr.html)

### Sécurité hivernale chez soi

Quelle que soit la condition hivernale, certaines mesures contribuent à assurer sa propre sécurité et celle des gens de son entourage. Pour être préparé à toute éventualité, notamment une panne de courant en plein hiver, consulter la quatrième partie du guide Stay Warm! à [www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-4-healthy-home-and-family](http://www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-4-healthy-home-and-family)

### Sécurité hivernale sur les routes

En hiver, les routes peuvent être couvertes de glace et de neige, ce qui pose un danger pour les conducteurs. Pour savoir comment se préparer à la conduite en hiver, consulter la cinquième partie du guide Stay Warm! à [www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-5-safety-on-the-road](http://www.canadianimmigrant.ca/settlement/weather/the-stay-warm-winter-guide-for-canadian-newcomers-part-5-safety-on-the-road)



# Les services à la consommation

Où se procurer un téléphone, l'accès à l'Internet, de la nourriture et des vêtements... voilà ce qu'il importe de savoir à son arrivée au Canada.

## Sensibilisation des consommateurs

Au Manitoba, une variété de boutiques et d'entreprises offrent des produits et des services de toute sorte. Il peut devenir difficile de s'y retrouver. Le gouvernement s'assure que les consommateurs paient à juste prix leurs produits et services et qu'ils peuvent avoir confiance en leur qualité.

- Pour de plus amples renseignements, visiter : [www.gov.mb.ca/consumerinfo/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/consumerinfo/index.fr.html)
- [www.canada.ca/fr/services/finance/questions-consommation.html](http://www.canada.ca/fr/services/finance/questions-consommation.html)

## Services d'Internet de téléphonie

Dans les grandes villes, beaucoup d'options sont offertes aux citoyens en quête de services d'Internet et de téléphonie. Dans les régions rurales, le choix est plutôt limité. Nombre de compagnies offrent de meilleurs prix pour leurs services sous forme de forfaits incluant à la fois le téléphone, cellulaire ou filaire, l'Internet et le câble. Les plans familiaux permettent d'obtenir des services à prix réduit. Les cartes d'appels interurbains et internationaux sont aussi de bonnes options. Le client doit s'assurer de bien lire et comprendre toutes les particularités des contrats proposés avant de signer.

Les bibliothèques publiques du Manitoba offrent l'accès gratuit à l'Internet aux détenteurs d'une carte d'utilisateur. Les personnes qui possèdent un ordinateur portable ou une tablette avec connexion sans fil peuvent accéder gratuitement à l'Internet dans des points d'accès tels que des cafés ou des restaurants. Il est approprié d'acheter une consommation dans les endroits où l'on profite de ce type d'accès.

- Pour en savoir plus sur les services d'Internet et de téléphonie, visiter : [www.planhub.ca/fr/manitoba](http://www.planhub.ca/fr/manitoba)
- [www.findinternet.ca/fr](http://www.findinternet.ca/fr)

[www.comparemyrates.ca/internet-providers/mb](http://www.comparemyrates.ca/internet-providers/mb)  
(en anglais seulement)

[www.comparemyrates.ca/cell-phone-plans/manitoba](http://www.comparemyrates.ca/cell-phone-plans/manitoba)  
(en anglais seulement)

## Service postal

Postes Canada est une société d'État dont les services d'envoi et de réception de lettres et de colis sont accessibles à partir de comptoirs postaux locaux répartis dans l'ensemble du pays. Postes Canada offre aussi un service de paiement de factures en ligne. Pour en savoir plus, visiter le [www.postescanada.ca](http://www.postescanada.ca).

## Achat de nourriture

Des produits alimentaires de toute sorte peuvent être achetés dans des établissements de commerce à grande ou moyenne surface ainsi que dans de petits établissements souvent appelés dépanneurs. Les prix sont souvent plus élevés dans les établissements de type dépanneur. La plupart des communautés comptent également des boutiques de produits de santé, des boucheries et des boulangeries. Dans certaines régions, des marchés fermiers, où l'on vend des fruits et légumes frais et divers autres produits, se tiennent pendant l'été.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.directfarmmanitoba.ca/markets](http://www.directfarmmanitoba.ca/markets) (en anglais seulement).

## Pourboires

Les pourboires servent à exprimer son appréciation pour un service rendu, dans un restaurant ou un taxi, par exemple. Ils s'élèvent généralement à 10 ou 15 % du total de la facture. Même si certains fournisseurs de services s'attendent à recevoir un pourboire, le geste est tout à fait optionnel.

## Besoins alimentaires d'urgence

Les personnes qui n'ont pas les moyens de se procurer de la nourriture peuvent en obtenir gratuitement de banques alimentaires locales. Pour savoir où aller, communiquer avec un conseiller en établissement ou avec Harvest Manitoba.

- Pour en savoir plus sur Harvest Manitoba, visiter le [www.harvestmanitoba.ca](http://www.harvestmanitoba.ca) (en anglais seulement).



# Le logement

## Logement temporaire

Les nouveaux arrivants ont parfois besoin de logement temporaire où s'installer en attendant de se louer un appartement ou de s'acheter ou de se louer une unité de condominium (condo) ou une maison. Un condo est un immeuble en copropriété ou chacune des unités habitables de cet immeuble (unité de condo). Chaque habitant d'un condo est propriétaire de son unité.

Les auberges sont plus abordables que les chambres d'hôtel. On peut y louer une chambre privée ou un lit dans une grande salle commune. La salle de bain et la cuisine sont partagées.

Pour trouver une auberge ou un hôtel :

- consulter le site Web des pages jaunes à [www.pagesjaunes.ca](http://www.pagesjaunes.ca)
- faire une recherche sur le Web en écrivant « refuge ou hôtel + le nom de l'endroit désiré » dans la fenêtre de recherche
- acheter un guide touristique qui contient une liste d'hôtels et d'auberges



## Types de logement au Manitoba

Voici les différentes options offertes en matière de logement :

- **Appartement** : Des appartements contenant un salon, une cuisine et une, deux ou trois chambres et des studios d'une seule pièce qui sert à la fois de salon, de cuisine et de chambre à coucher, peuvent être loués dans des immeubles collectifs ou des maisons. Les appartements et le studios comptent tous une salle de bain privée.
- **Chambre** : Il est possible de louer une chambre dans un maison de chambres. Chaque chambreur a sa propre chambre mais tous partagent une cuisine et une salle de bain.
- **Condominium (condo)** : La plupart des condominiums sont dans des immeubles collectifs. Comme pour les appartements, les immeubles à condos regroupent souvent un grand nombre d'unités d'habitation. Dans la plupart de ces immeubles, les propriétaires paient des frais d'entretien mensuels.
- **Maison individuelle non attenante** : maison seule avec une cour arrière.
- **Maisons jumelées** : maisons attenantes partageant un mur mitoyen.

Trouver un logement confortable et abordable où l'on se sent chez soi est une partie importante de l'installation des nouveaux arrivants. Les options sont nombreuses.

- **Maisons en rangée** : maisons construites l'une contre l'autre et partageant un ou deux murs, selon qu'elles se trouvent entre deux maisons ou en bout de rangée.

## Location

Les prix de location varient selon la région de la province. Les appartements dans les grandes villes se louent plus cher que ceux dans les petites villes et les villages. Les prix peuvent aussi varier grandement selon le secteur de la ville. Il est recommandé de ne pas payer plus que le tiers de son revenu en frais de logement. Ces frais sont l'addition du prix du logement et de tous les services à payer pour y habiter tels que l'électricité, l'eau, la câblodistribution (le câble), le téléphone et le stationnement.

Les propriétaires ou gestionnaires affichent les logements à louer de différentes façons. Voici comment trouver un logement :

- consulter la section des annonces classées (Classifieds) des journaux locaux
- rechercher des affiches À louer (For Rent ou Vacancy), placées sur les immeubles ou à proximité
- consulter les annonces placées sur les tableaux d'affichages de lieux tels que les bibliothèques, les marchés d'alimentation et les centres communautaires
- consulter des amis, des membres de sa famille ou des collègues
- visiter les sites Web tels que <https://rentals.ca/fr/a-louer-winnipeg>
- ou (en anglais seulement) <https://www.viewit.ca/city/winnipeg.aspx>

## Signature de bail

Le locateur (landlord) est la personne qui gère le lieu de location. Le locateur peut demander à ses locataires de signer un bail (lease). Un bail est un contrat officiel d'un an, généralement.

Le bail devrait préciser :

- la durée de la location
- le coût mensuel (mois de loyer)
- ce qui est inclus dans le loyer tel que le stationnement, le câble, l'électricité et le chauffage

Les locateurs demandent généralement un dépôt de garantie aux locataires. Ce dépôt est la somme du premier et du dernier mois de loyer. Il est remis au locataire à son départ ou utilisé pour payer le dernier mois de loyer si aucun dommage n'a été fait aux lieux loués, dans lequel cas, il est gardé pour payer la réparation des dommages.



### Païement du loyer

Généralement, le loyer est payé le premier jour de chaque mois de l'une des façons suivantes :

- En argent comptant avec reçu de paiement.
- Par chèques postdatés émis pour une partie de la période ou toute la période du bail, selon les exigences du locateur, et encaissables le premier jour de chaque mois du bail
- Par chèques certifiés produits par la banque du locataire et exigibles par le locateur pour les premier et dernier mois du bail seulement

### Droits et responsabilités

La Loi sur la location à usage d'habitation (loi du logement) régit les transactions relatives à la location de logements au Manitoba. Elle contient toutes les exigences à suivre par les locateurs et les locataires, telles que celles relatives à l'augmentation du loyer et au délai de préavis de départ.

- Pour en savoir plus sur la loi du logement, visiter le [www.gov.mb.ca/cca/rtb/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/cca/rtb/index.fr.html) ou composer le 204-945-2476.

### Logement subventionné par le gouvernement

Un programme d'aide au logement ou de logement subventionné a été mis en place selon lequel le loyer est basé sur la situation financière d'une personne ou d'une famille. La période d'attente en vue de l'admission à ce programme peut être longue, parfois prendre des années. Pour plus de détails, communiquer avec un conseiller en établissement ou visiter le [www.gov.mb.ca/housing/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/housing/index.fr.html)

### Coopératives d'habitation sans but lucratif

Les personnes qui vivent dans des coopératives d'habitation (souvent appelées co-op) possèdent, gèrent et assurent l'entretien de la coopérative ensemble. Le coût de location en coopérative est moins élevé que celui d'autres types de logement. Ici encore, l'attente en vue de l'admission peut être longue, parfois de plusieurs années.

Pour trouver la liste des coopératives qui se trouvent dans sa localité, faire une recherche sur le Web en écrivant non-profit co-op housing + le nom de l'endroit désiré, dans la fenêtre de recherche, ou visiter le [www.gov.mb.ca/housing/progs/coophousing.html](http://www.gov.mb.ca/housing/progs/coophousing.html) (en anglais seulement).

### Achat d'une maison

L'achat d'une maison nécessite une bonne planification. Mieux on est informé, mieux c'est. Pour ce faire, le guide à l'intention des nouveaux arrivants L'achat de votre première maison au Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, est une excellente ressource. Pour le consulter, visiter le [www.cmhc-schl.gc.ca/fr/consumers/home-buying/newcomers/buying-your-first-home-in-canada-what-newcomers-need-to-know](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/consumers/home-buying/newcomers/buying-your-first-home-in-canada-what-newcomers-need-to-know).

Pour acheter une maison, on a souvent besoin de contracter une hypothèque (un prêt bancaire destiné exclusivement à l'achat d'une résidence).

Pour être admissible à un prêt hypothécaire, on doit posséder un bon dossier de crédit. La plupart des nouveaux arrivants n'ont pas de dossier de crédit au Canada. Le représentant au crédit d'une institution bancaire est la personne à consulter pour savoir comment bâtir un dossier de crédit.

L'acheteur potentiel d'une maison doit proposer un montant au vendeur. L'achat peut se faire sous condition d'une inspection. L'inspection est une mesure de protection qui vaut souvent le coût. Un inspecteur professionnel vérifie l'état de la structure du bâtiment. Si des problèmes importants sont repérés, l'acheteur peut annuler son offre ou la modifier en conséquence. Une inspection peut faire épargner beaucoup d'argent à l'acheteur.

### Résidences pour étudiants au post-secondaire

Sur les campus des collèges et des universités, des résidences sont mises à la disposition des étudiants. L'été, certaines de ces résidences sont mises à la disposition des visiteurs. Pour les nouveaux arrivants, il s'agit-là de logement temporaire abordable. Pour en savoir plus, communiquer avec la personne en charge de l'accueil aux services aux résidents du collège ou de l'université.

### Refuges de courte durée

Les refuges de courte durée accueillent les personnes sans abri ou qui doivent s'enfuir de leur résidence ou la quitter rapidement et n'ont nulle part où aller.

- Pour obtenir les numéros de téléphone des refuges locaux, visiter le [www.endhomelessnesswinnipeg.ca/resources](http://www.endhomelessnesswinnipeg.ca/resources) (en anglais seulement). Les résidents de Winnipeg peuvent composer le 311.

### Logement pour personnes âgées

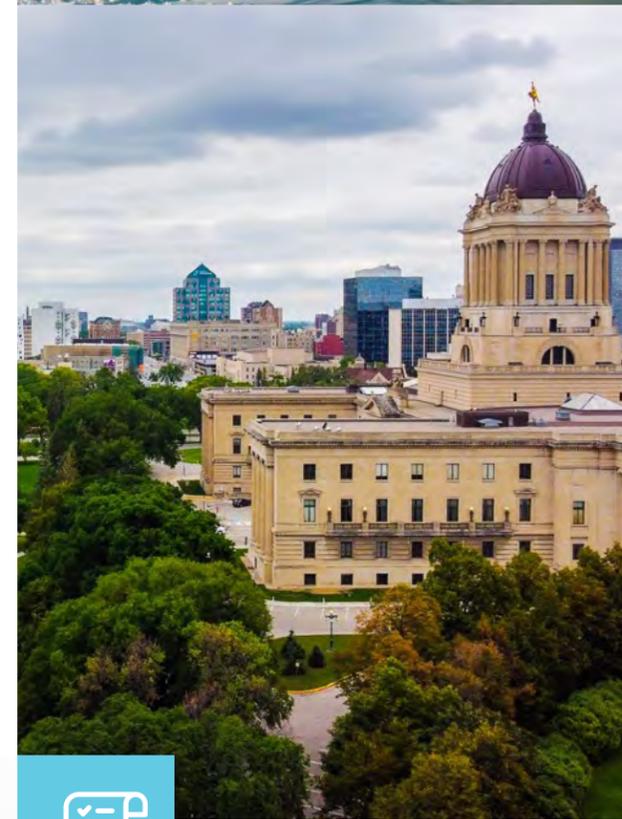
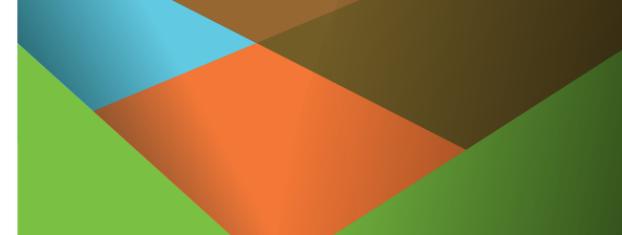
Le gouvernement aide les personnes âgées en leur offrant des possibilités de logement à prix réduit.

- Pour trouver des résidences privées pour les personnes âgées, visiter le site Web des Pages jaunes à [www.pagesjaunes.ca](http://www.pagesjaunes.ca)
- Pour de plus amples renseignements, visiter la section Personnes âgées et vieillissement en santé du site Web du gouvernement du Manitoba à [www.gov.mb.ca/seniors/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/seniors/index.fr.html), composer le 204-945-6565, de Winnipeg, ou le 18006656565, d'ailleurs au Manitoba, pour joindre le Service de renseignements public du Manitoba, ou envoyer un courriel à [mgi@gov.mb.ca](mailto:mgi@gov.mb.ca).

### Le Code des droits de la personne du Manitoba et le logement

Le Manitoba a son propre Code des droits de la personne. Il offre une protection contre la discrimination déraisonnable basée sur l'ascendance, y compris la race et la couleur, la nationalité, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le sexe et l'orientation sexuelle, les antécédents criminels, l'état matrimonial ou le statut familial, les convictions politiques, les incapacités physiques ou mentales et la situation financière ou sociale.

- Pour en savoir plus, visiter le [www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html](http://www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html)



# La participation communautaire

Nombre d'activités et de programmes récréatifs communautaires sont offerts à l'échelle locale qui permettent de rencontrer des gens, d'améliorer ses capacités langagières et de s'amuser.



## Centres récréatifs communautaires

À Winnipeg et dans d'autres villes et villages du Manitoba, des programmes communautaires et des centres récréatifs public ont été mis en place pour offrir aux membres de la communauté des lieux de rassemblement et d'activités tels que des arénas, des piscines, des gymnases et des terrains de jeu et de sport.

Ces programmes et lieux sont accessibles gratuitement ou à prix modique.

Pour en savoir plus, consulter un conseiller en établissement, composer le 311 ou faire une recherche sur le Web en écrivant community centre + le nom de l'endroit désiré, dans la fenêtre de recherche.

- Pour en savoir plus sur les programmes offerts à Winnipeg, visiter le [www.winnipeg.ca/francais/cms/recreation](http://www.winnipeg.ca/francais/cms/recreation)

## Bibliothèques publiques

Dans les bibliothèques publiques, il est possible d'emprunter des livres, des CD, des DVD, des magazines et des journaux en anglais et dans d'autres langues. L'accès sans frais à l'Internet est offert dans la plupart des bibliothèques.

Les services de bibliothèque sont accessibles aux détenteurs d'une carte de membre. Pour obtenir une carte de membre, deux pièces justificatives doivent être présentées au comptoir d'accueil de la bibliothèque:

- une pièce d'identité officielle, soit un permis de conduire ou une carte d'identité de la Société d'assurance publique du Manitoba ou un passeport
- une preuve de résidence telle qu'un numéro de téléphone ou une facture d'un fournisseur de services officiel tel que Manitoba Hydro.

Chaque bibliothèque propose une variété de programmes destinés aux adultes ou aux enfants tels que des clubs de lecture, des séances de narration d'histoires, des cours de langues à l'intention des nouveaux arrivants et des lectures faites par des auteurs. Certaines offrent aussi de l'aide à la recherche d'emploi.

- Pour en savoir plus sur les bibliothèques locales de Winnipeg, visiter le <https://winnipeg.ca/francais/library/>
- Liste des bibliothèques publiques du Manitoba <https://mb.countingopinions.com/memberlist.php?!=14702&dctype=PL>

## Lieux de culte

Selon la Charte des droits et libertés, les Canadiens sont libres de pratiquer leurs religions. Les Manitobains le font en se réunissant dans endroits de culte tels que des églises, des synagogues, des mosquées et des temples.

Pour connaître les lieux de culte locaux ou régionaux, consulter un conseiller en établissement, composer le 311 ou faire une recherche sur le Web en écrivant places of worship + le nom de l'endroit désiré, dans la fenêtre de recherche.

## Bénévolat

Le bénévolat est une action selon laquelle une personne choisit librement d'accomplir un travail sans être payée. C'est une façon agréable de rencontrer des gens et d'apprendre à connaître une communauté.

Le bénévolat peut aider à se trouver en emploi puisqu'il permet d'établir des contacts et d'acquérir de l'expérience de travail à ajouter à son curriculum vitæ.

Une vérification des antécédents doit être fournie pour certains postes de bénévolat.

- Pour trouver des occasions de bénévolat, consulter un conseiller en établissement, composer le 311 ou visiter le [www.volunteer.ca/index.php?lang=fr](http://www.volunteer.ca/index.php?lang=fr)

# Les moyens de transport

## Le transport en commun

Les grandes villes sont desservies par des réseaux de transport en commun. Celui de Winnipeg est composé d'autobus. Il s'agit là d'un moyen facile et abordable de se déplacer en ville. On peut y accéder avec un laissez-passer ou des billets.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.winnipegtransit.com](http://www.winnipegtransit.com) (en anglais seulement).

## Étiquette

L'étiquette est un ensemble de règles à respecter. Pour les usagers du transport public, cela signifie notamment un comportement poli selon lequel, par exemple, une personne en pleine possession de ses moyens céderait sa place à une personne âgée, à une personne handicapée ou à un enfant. Pour en savoir plus sur l'étiquette relative au réseau de transport en commun consulter le guide Bienvenue au Canada : Ce que vous devriez savoir, à [www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/bienvenue.pdf#page=117](http://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/bienvenue.pdf#page=117)



## Taxis

Des services de taxi sont offerts dans la plupart des régions du Manitoba.

Le transport en taxi peut coûter cher. Il est donc recommandé de demander un estimé au chauffeur avant le départ. Il est aussi important de surveiller le compteur placé à l'avant du véhicule, qui indique progressivement le coût du déplacement.

- Pour trouver une entreprise de taxis locale, consulter le site Web des Pages jaunes à [www.pagesjaunes.ca](http://www.pagesjaunes.ca)

[win.manitobastart.com](http://win.manitobastart.com)

C'est important de savoir comment se rendre d'un endroit à un autre de la ville. Voici comment on se déplace à Winnipeg.

## Location de véhicule

De nombreuses entreprises offrent la possibilité de louer un véhicule. Pour ce faire, on doit posséder un permis de conduire et être couvert par une assurance automobile ou en obtenir une de l'entreprise de location. Il est important de bien lire le contrat de location avant de signer.

Dans les grandes villes, comme c'est le cas à Winnipeg, on peut devenir membre d'un service de partage de véhicule et avoir ainsi accès à un véhicule pour seulement quelques heures.

- Pour une liste des entreprises de location de véhicules et de partage de véhicule, écrivez location de véhicule ou coop automobile dans la fenêtre de recherche du site Web des Pages jaunes à [www.pagesjaunes.ca](http://www.pagesjaunes.ca)

## Obtention d'un permis de conduire

Bien des permis de conduire obtenus dans d'autres pays que le Canada ne sont valides que pendant les 90 jours suivant la date d'arrivée au pays. La plupart des nouveaux arrivants doivent réussir des épreuves théorique et pratique pour pouvoir obtenir un permis de conduire du Manitoba.

Le permis de conduire du Manitoba peut servir de pièce d'identité officielle.

Ceux qui ne désirent pas obtenir de permis de conduire mais souhaitent obtenir une carte d'identité officielle doivent :

- présenter une preuve d'identité avec photo sur laquelle figure son nom légal et sa date de naissance
- présenter une preuve récente de statut de résidence au Manitoba
- présenter une preuve récente d'adresse permanente au Manitoba
- remplir un formulaire de demande
- payer des frais de 20 \$

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.mpi.mb.ca/Pages/apply-for-id-card-fr.aspx](http://www.mpi.mb.ca/Pages/apply-for-id-card-fr.aspx)





## Nouveaux conducteurs ou conducteurs sans permis

Les nouveaux conducteurs doivent s'inscrire au programme d'accès graduel à la conduite Permis de conduire par étapes, qui permet d'apprendre à conduire un véhicule motorisé de façon sécuritaire.

Pour pouvoir s'inscrire au programme, on doit être âgé d'au moins 16 ans, ou 15 ans et demi si l'on est inscrit au programme Driver Z de la Société d'assurance publique du Manitoba (souvent appelé par son acronyme anglais MPI), et fournir une pièce d'identité officielle.

L'inscription se fait dans les centres de service Autopac ou de la Société d'assurance publique du Manitoba. Pour trouver l'adresse du centre le plus près, utiliser l'outil de recherche du site Web de la Société à [www.mpi.mb.ca/Pages/StoreLocator-fr.aspx](http://www.mpi.mb.ca/Pages/StoreLocator-fr.aspx)

Après l'inscription, on doit prendre rendez-vous pour l'épreuve théorique dans un centre de service Autopac ou de la Société.

Après avoir réussi l'épreuve théorique et un examen de la vue, les candidats obtiennent un permis d'apprenti conducteur qui leur permet de conduire avec une personne qui détient un permis de conduire.

Au bout de neuf mois, ils peuvent prendre rendez-vous pour l'épreuve pratique en se rendant à [www.mpi.mb.ca/Pages/Online-Services.aspx](http://www.mpi.mb.ca/Pages/Online-Services.aspx)

**N. B. :** Personne ne peut posséder à la fois un permis de conduire et une carte d'identité du Manitoba. La carte d'identité doit être rendue à l'obtention du permis de conduire.

Pour en savoir plus sur l'obtention d'un premier permis de conduire au Manitoba, visiter le [www.mpi.mb.ca/Pages/get-class-5-licence-fr.aspx](http://www.mpi.mb.ca/Pages/get-class-5-licence-fr.aspx) ou consulter le guide Permis de conduire par étapes à <https://onlineservices.mpi.mb.ca/drivertesting/fr/rt/>

■ Pour tout savoir sur l'obtention d'un permis de conduire du Manitoba, visiter le <https://www.mpi.mb.ca/Pages/new-to-manitoba.aspx/> (en anglais seulement)

Pour tout savoir sur l'épreuve pratique, visiter le <https://www.mpi.mb.ca/Pages/covid-19-driving-tests-fr.aspx>

## Guide de l'automobiliste

Le Guide de l'automobiliste est un outil de référence essentiel pour se préparer à l'épreuve pratique menant à l'obtention d'un permis de conduire du Manitoba. Il est accessible en ligne à <https://apps.mpi.mb.ca/comms/drivershandbook/fr/index.html?lang=fr> et en format papier dans les centres de la Société d'assurance publique du Manitoba où les épreuves sont administrées ainsi que dans nombre d'entreprises de vente au détail.

Des quiz permettant de vérifier ses connaissances sont accessibles à [https://apps.mpi.mb.ca/dr\\_quiz/StartDrivingQuiz.asp?L=F](https://apps.mpi.mb.ca/dr_quiz/StartDrivingQuiz.asp?L=F).

## Voici quelques-unes des règles les plus importantes à connaître :

- On doit posséder un permis de conduire pour pouvoir conduire au Manitoba et l'avoir avec soi quand on est au volant.
- Un véhicule doit être assuré avant d'être conduit.
- Une preuve de propriété du véhicule doit être gardée dans le véhicule.
- Les limites de vitesse doivent être respectées en tout temps. (Les amendes pour excès de vitesse sont élevées et peuvent faire augmenter le coût des assurances et du renouvellement du permis.)
- Les conducteurs et les passagers doivent tous porter une ceinture de sécurité.
- On ne doit jamais conduire en état d'ivresse. (En plus de coûter cher, les arrestations pour conduite en état d'ivresse entraînent inévitablement la confiscation du véhicule et parfois même un séjour en prison.)
- On ne doit jamais se servir de son téléphone en conduisant sans utiliser la fonction mains libres.
- Les bébés et les enfants doivent être assis dans des sièges d'auto appropriés à leur âge, à leur taille et à leur poids.

## Assurance

Le véhicule et son conducteur doivent être assurés.

Les assurances offrent une protection financière en cas d'accident automobile qui fait en sorte que les assurés n'ont pas à payer les coûts des dommages et blessures subis en cas d'accident.

L'assurance automobile protège :

- contre des dommages corporels, lorsque le conducteur du véhicule assuré est blessé, meurt ou perd des revenus;
  - contre des dommages matériels, lorsque le véhicule assuré est endommagé;
  - contre le recours de tiers pour des dommages corporel ou matériels subis par d'autres personnes que le conducteur du véhicule assuré.
- Pour en savoir plus sur l'assurance automobile, visiter le [www.mpi.mb.ca/Pages/insuring-your-vehicle-fr.aspx](http://www.mpi.mb.ca/Pages/insuring-your-vehicle-fr.aspx)

## Cyclisme

Le cyclisme, ou transport à bicyclette, est une bonne façon de se déplacer dans sa nouvelle communauté. À Winnipeg, des pistes cyclables ont été aménagées à divers endroits. Certaines villes ont des voies réservées aux cyclistes.

Au Manitoba, les bicyclettes sont considérées comme des véhicules. Les règles de sécurité sont les mêmes pour les cyclistes et les automobilistes, soit celles du Code de la route. Le cyclistes doivent obéir au Code. Le port d'un casque de cycliste conforme aux règles de sécurité est obligatoire pour les cyclistes de moins de 18 ans. C'est la loi! Le gouvernement croit en l'importance du port du casque par les enfants et les adultes et l'a démontré en éliminant la taxe provinciale à laquelle ils étaient assujettis jusqu'en 2013 pour en faciliter l'achat.

- Pour de plus amples renseignements :
- [www.gov.mb.ca/health/hep/bikesafety/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/hep/bikesafety/index.fr.html)
  - [www.mpi.mb.ca/Documents/AdultsCyclingBooklet\\_FR.pdf](http://www.mpi.mb.ca/Documents/AdultsCyclingBooklet_FR.pdf)
  - [www.mpi.mb.ca/Pages/cycling-101.aspx](http://www.mpi.mb.ca/Pages/cycling-101.aspx) (en anglais seulement)
  - [www.mbcycling.ca/](http://www.mbcycling.ca/) (en anglais seulement)

## Garanties judiciaires et services juridiques

La Constitution du Canada établit les règles de la structure légale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la Constitution. Elle protège les droits des Canadiens, notamment :

- le droit à une protection juridique égale, sans discrimination basée sur la race, la nationalité ou l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge et les handicaps mentaux ou physiques
- la liberté d'exprimer ses croyances et ses opinions
- la liberté d'affiliation et de rassemblement pacifique
- la liberté de pratiquer une religion
- le droit de vivre n'importe où au Canada
- le droit à la protection en cas d'arrestation sans raison valable et à la représentation par un avocat
- le droit de recevoir les services du gouvernement fédéral en anglais et en français

La Charte canadienne des droits et libertés se trouve sur le site Web du ministère fédéral de la Justice à [www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html)

## Code des droits de la personne

Le Code des droits de la personne du Manitoba protège tous les Manitobains contre les traitements injustes dans les domaines tels que l'emploi, le logement et les services. Il est illégal de faire preuve de discrimination envers une personne ou de la harceler en

raison de sa race, de son ascendance, de sa provenance, de sa couleur, de son ethnicité, de son orientation sexuelle, de ses antécédents criminels, de son état matrimonial, de sa situation familiale ou d'un handicap physique ou mental.

Les personnes victimes de discrimination ou de harcèlement peuvent porter plainte auprès de la Commission des droits de la personne.

Pour en savoir plus, visiter le site de la Commission des droits de la personne du Manitoba à [www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html](http://www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html)

Âges de la majorité et du consentement

Au Manitoba, les personnes sont considérées adultes dès qu'elles atteignent 18 ans.

L'âge légal pour consentir à des activités sexuelles est de 16 ans.

Il est illégal d'entraîner une personne dans des activités sexuelles sans son consentement, quel que soit son âge.

■ Pour en savoir plus sur l'âge de consentement, visiter le [www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/clp/faq.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/clp/faq.html)

## Représentation juridique

Il y a plus d'une façon de trouver un avocat. En voici quelques unes :

- consulter un agent en établissement
- consulter le site Web des Pages jaunes à [www.pagesjaunes.ca](http://www.pagesjaunes.ca)
- s'adresser à Aide juridique Manitoba, qui offre des services à prix réduit pour les personnes à faible revenu, en composant le 204-985-8500 ou le 1-800-261-2960, ou en visitant le [www.legalaid.mb.ca](http://www.legalaid.mb.ca)
- visiter le site de la Law Society of Manitoba à [www.lawsociety.mb.ca/for-the-public/finding-a-lawyer/](http://www.lawsociety.mb.ca/for-the-public/finding-a-lawyer/) (en anglais seulement)

## Protection de l'environnement

Notre environnement, c'est notre affaire. Il est important d'en prendre soin et pour ce faire, il suffit de quelques gestes simples tels que :

- jeter ses ordures à la poubelle
- recycler le métal, le verre, le papier et le plastique
- conserver l'énergie en :
  - éteignant les lumières quand on quitte une pièce
  - prenant des douches rapides
  - réparant les fuites de robinets
  - débranchant les appareils électroniques qui ne servent pas
  - éteignant l'air climatisé quand on quitte sa résidence
  - faisant son lavage à l'eau froide

### Jetage de déchets au sol

On ne doit jamais jeter ses déchets au sol.

La plupart des villes et des villages du Manitoba ont des lois contre le jetage de déchets au sol. Il s'agit là d'un geste condamnable par une amende. Les policiers sont en droit d'arrêter les véhicules dont le conducteur ou un passager a jeté des déchets par la fenêtre.

Chacun doit faire sa part pour garder le Manitoba propre en jetant ses déchets à la poubelle lorsqu'il s'en trouve ou en les ramenant chez soi pour les jeter lorsqu'il ne s'en trouve pas.

### Programme de recyclage d'ordures ménagères

Faire du recyclage, c'est ramasser des objets qui iraient normalement à la poubelle afin qu'il soit transformé et serve de nouveau. Le recyclage est bon pour la communauté et pour l'environnement.

- **Chariot bleu** : le programme de collecte de matière recyclée s'étend à l'échelle de la province et rejoint la plupart des Manitobains. Il consiste à mettre du matériau de verre, de métal, de plastique et de papier recyclable dans un chariot bleu, puis de placer ce chariot devant ou derrière sa maison pour qu'il soit vidé dans un camion de recyclage.
- **Chariot vert** : le programme de collecte de matières organiques est un projet pilote tenu dans divers quartiers de la ville de Winnipeg. Il consiste à mettre dans un chariot vert des matières organiques telles que des pelures et des restes de fruits et de légumes, des feuilles, de l'herbe, du marc de café, de la viande et du poisson. Les déchets organiques sont transformés en compost, qui sert à nourrir les pelouses des parcs et les terres agricoles.

Les chariots de recyclage et organiques doivent être placés devant ou derrière la maison, la veille au soir ou tôt le matin du jour de collecte des ordures ménagères. Chaque quartier a son jour de collecte.



- Pour connaître le jour de collecte dans son quartier, composer le 311 ou visiter le [www.winnipeg.ca/francais/waterandwaste/garbage/collectionday.stm](http://www.winnipeg.ca/francais/waterandwaste/garbage/collectionday.stm)
- Pour savoir comment se procurer un chariot bleu ou vert, composer le 311 ou consulter le site Web des Pages jaunes à [www.pagesjaunes.ca](http://www.pagesjaunes.ca)
- Pour de plus amples renseignements, visiter :  
[www.winnipeg.ca/francais/waterandwaste/recycle/default.stm](http://www.winnipeg.ca/francais/waterandwaste/recycle/default.stm)  
[www.gov.mb.ca/sd/wastewise/wastereduction/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/sd/wastewise/wastereduction/index.fr.html)  
[www.gov.mb.ca/mr](http://www.gov.mb.ca/mr) (en anglais seulement)

### Programme de dépôt orange

Le programme de dépôt orange a été créé pour permettre aux gens de déposer leurs déchets dangereux tels que les contenants de peinture, de dissolvant et d'antigel, les piles, les contenants pressurisés et les contenants d'huile vides dans des dépôts locaux.

- Pour connaître l'emplacement des dépôts orange de la province, visiter le [www.makethedrop.ca/locator](http://www.makethedrop.ca/locator)

### Programme de recyclage de déchets électroniques

Les déchets électroniques, ou e-déchets, sont des objets tels que des appareils-photos, caméras, ordinateurs, moniteurs, télévisions et téléphones brisés ou désuets. Ces objets contiennent des matières dangereuses qui ne devraient pas de retrouver dans une poubelle ordinaire.

Au Manitoba, les produits électroniques sont assujettis à des frais de gestion environnementale. Ces frais sont utilisés pour subventionner les programmes de recyclage.

Pour savoir où se trouvent les dépôts de déchets électroniques locaux, visiter le [www.recyclemyelectronics.ca/mb/where-can-i-recycle](http://www.recyclemyelectronics.ca/mb/where-can-i-recycle) (en anglais seulement)

### Conservation de l'énergie

Conserver l'énergie signifie en utiliser moins. La production d'électricité ou de gaz est nocive pour l'environnement, il est donc préférable d'utiliser cette énergie avec modération. En conservant l'énergie, on conserve aussi son argent.

- Pour des plus amples renseignements, visiter :  
Conservation et du Climat Manitoba  
[www.gov.mb.ca/sd/environment\\_and\\_biodiversity/energy/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/sd/environment_and_biodiversity/energy/index.fr.html)
- Ressources naturelles Canada : Efficacité énergétique  
[www.rncan.gc.ca/efficacite-energetique/10833?ga=2.76277781.1429351168.1614195373-932554770.1614195373](http://www.rncan.gc.ca/efficacite-energetique/10833?ga=2.76277781.1429351168.1614195373-932554770.1614195373)

# SOINS DE SANTÉ

Les Canadiens ont accès gratuitement à un bon système de soins de santé, qui permet, notamment, de consulter un médecin et d'obtenir des soins dans une clinique ou un hôpital. Ce système est financé par les impôts des contribuables.

## La carte santé du Manitoba

Sous l'hospice de Santé, Aînés et Vie active Manitoba, tous les Manitobains ont accès à des soins de santé dans le cadre du Régime d'assurance-maladie du Manitoba. Ce régime couvre les frais de services de base tels que les visites chez un médecin généraliste ou dans un hôpital.

Pour pouvoir profiter des services du régime, les Manitobains doivent se procurer la carte santé du Manitoba. Cette carte doit être présentée chaque fois qu'un service de soins de santé est utilisé.

Santé, Aînés et Vie active Manitoba ne couvre pas tous les services. Les frais de dentisterie et de pharmacie, par exemple, ne sont pas couverts. Certains employeurs offrent un régime d'avantages sociaux contenant une couverture médicale complémentaire à celle offerte par le gouvernement provincial. Les employés doivent parfois contribuer financièrement à certains de ces régimes. Il est aussi possible de souscrire à un régime d'assurance santé en tant que particulier.

- Pour en savoir plus sur Santé et Soins des personnes âgées Manitoba, visiter le [www.gov.mb.ca/health/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/index.fr.html)

Il est recommandé de demander la carte santé du Manitoba dès son arrivée dans la province.

Les demandeurs de la carte Santé du Manitoba doivent :

- remplir la formule d'enregistrement de Santé et Soins des personnes âgées Manitoba
- présenter l'original ou la photocopie d'une pièce d'identité officielle, telle qu'un passeport ou tout autre document d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Pour en savoir plus sur le Régime d'assurance-maladie du Manitoba, visiter le [www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html)

Inscription et service à la clientèle  
Santé et Soins des personnes âgées Manitoba  
300, rue Carlton  
Winnipeg, Manitoba R3B 3M9  
En semaine, de 8 h 30 à 16 h 30

- Pour en savoir plus sur la carte santé du Manitoba, visiter le [www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html)

204-786-7101, de Winnipeg  
1-800-392-1207, d'ailleurs au Manitoba  
204-783-2171, télécopieur  
204-774-8618, ATS de Winnipeg  
711 ou 1-800-855-0511, ATS d'ailleurs au Manitoba



## Soins de santé pour les réfugiés et les personnes protégées

Ceux qui attendent d'être admissibles aux services de soins de santé du Manitoba pourraient se qualifier pour recevoir des soins dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

Sont admissibles au PFSI :

- les personnes protégées
- les demandeurs d'asile provenant d'ailleurs que d'un pays désigné
- les demandeurs d'asile provenant d'un pays désigné dont la demande d'accueil a été présentée avant le 15 décembre 2012

Les demandeurs d'asile, quel que soit leur pays d'origine, ont accès à des services de soins de santé limités.

Pour en savoir plus sur le PFSI, visiter le [www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-partir-canada/soins-sante.html](http://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-partir-canada/soins-sante.html)

## Urgences médicales

Les personnes gravement blessées ou malades doivent composer le 911, une ligne d'urgence accessible à tout moment du jour ou de la nuit.

L'agent du 911 enverra une ambulance. Les ambulanciers paramédicaux sont formés pour répondre aux urgences médicales.

Les personnes qui ne peuvent pas s'exprimer clairement en anglais ou en français peuvent demander les services d'un interprète. Le 911 a accès aux services d'interprètes dans plus de 200 langues.

Les services ambulanciers sont payants. Pour en savoir plus sur les frais, consulter la grille tarifaire à [www.winnipeg.ca/francais/FPS/Billing/Ambulance%20Service%20Rates.pdf](http://www.winnipeg.ca/francais/FPS/Billing/Ambulance%20Service%20Rates.pdf)

Le 911 et les services ambulanciers font partie des Services médicaux d'urgence (SMU), établis pour venir en aide aux personnes en détresse jusqu'à l'arrivée à l'hôpital.

Les principaux services offerts par les SMU sont les suivants :

- le 911
- les soins de paramédicaux
- le transport par brancard
- le transport d'un hôpital à un autre
- le transport par ambulance terrestre
- le transport par ambulance aérienne (hélicoptère)

Une personne peut aussi choisir de se rendre à l'unité d'urgence d'un hôpital par ses propres moyens. Ces unités sont généralement accessibles en tout temps. Les personnes qui ne sont pas couvertes par le Régime d'assurance-maladie du Manitoba doivent payer pour leurs soins.

- Pour en savoir plus sur les SMU, visiter le [www.gov.mb.ca/health/ems/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/ems/index.fr.html)

## Trouver un médecin généraliste

Les médecins généralistes traitent les problèmes de santé généraux. C'est vers eux qu'on se dirige d'abord en cas de maladie. Ils posent un premier diagnostic et traitent leurs patients ou les aiguillent vers des médecins spécialistes. Dans certaines parties du Manitoba, trouver un médecin généraliste n'est pas facile. Il peut alors s'avérer utile de demander l'aide d'un conseiller en installation ou de parents et d'amis.

Le programme Trouver un médecin est une autre bonne ressource. Pour s'y joindre, visiter le [www.gov.mb.ca/health/familydoctorfinder/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/familydoctorfinder/index.fr.html)



### Vaccination

Le Manitoba a un programme de vaccination qui vise à protéger les adultes et les enfants de diverses maladies. La plupart des vaccins sont injectés à l'aide d'une seringue.

Les nouveaux arrivants qui ont été vaccinés avant leur venue au Manitoba doivent apporter leur dossier d'immunisation avec eux. Ceux qui n'ont jamais été vaccinés doivent le mentionner à leur médecin généraliste ou à un membre du personnel soignant d'un centre de santé communautaire avec qui ils pourront discuter de leurs besoins en matière d'immunisation. Dans certaines écoles, un dossier d'immunisation doit être présenté au moment de l'inscription.

- Pour en savoir plus sur le programme d'immunisation du Manitoba, visiter le [www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/schedules.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/schedules.fr.html)

### Surveillance médicale

La plupart des nouveaux arrivants doivent se soumettre à un examen médical avant leur départ pour le Canada et tous doivent être soumis à une surveillance médicale peu après leur arrivée. L'objectif de cette surveillance est de s'assurer que les gens d'autres pays qui viennent s'établir au Manitoba sont en santé. Les nouveaux arrivants doivent entrer en contact avec un représentant de la santé publique local dans les 30 jours suivant leur arrivée au Manitoba, sans quoi ils risquent de nuire à la procédure d'immigration.

- Pour trouver un bureau de la santé publique local, visiter le [www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html)

Enfin, un appel à la ligne téléphonique d'orientation vers les médecins généralistes de Santé Manitoba permet d'obtenir une liste de médecins qui prennent de nouveaux patients :

204-786-7111, de Winnipeg

1-866-690-8260, d'ailleurs au Manitoba

204-774-8618, ATS de Winnipeg

1-800-855-0511, ATS d'ailleurs au Manitoba

Pour en savoir plus sur les services de santé au Manitoba, visiter le [www.gov.mb.ca/health/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/index.fr.html)

## Services de santé dentaire

Santé Manitoba ne couvre les frais de dentisterie que lorsque les patients doivent se rendre à l'hôpital. Cette règle s'applique à tous, tant aux adultes qu'aux enfants.

Au Manitoba, les enfants de moins de dix-sept ans n'ont pas gratuitement accès aux services de dentisterie tels que le nettoyage, les plombages, les extractions et les radiographies. Les adultes bénéficiaires du programme d'aide à l'emploi et au revenu (EIA) peuvent recevoir ces services sans frais ou à moindre coût. Pour en savoir plus, s'adresser à un conseiller en installation.

- Pour de plus amples renseignements et pour trouver un dentiste au Manitoba, visiter le <https://www.manitobadentist.ca/find-a-professional.cfm> (en anglais seulement).

La santé dentaire chez les enfants

Certains programmes offrent des services de soins dentaires de base :

- Smile Plus : services de base offerts par l'ORS aux enfants de Winnipeg à risque
- Sourire en santé, enfant heureux : programme communautaire qui encourage la bonne santé buccale
- Première visite gratuite : offre de l'Association dentaire du Manitoba aux enfants de moins de 36 mois
- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.cps.ca/fr/documents/position/soins-buccodentaires-des-enfants](http://www.cps.ca/fr/documents/position/soins-buccodentaires-des-enfants)



## Services de garde

Le Manitoba soutient les enfants et leurs familles. Dans nombre de ses communautés, des centres de la petite enfance (CPE) autorisés offrent des services de garde de qualité où l'enfant apprend en jouant. Les options sont nombreuses.

### Services de garde autorisés et non autorisés

Au Manitoba, les services de garde sont autorisés ou non autorisés. Les coûts diffèrent entre les deux formats et les règles ne sont pas les mêmes partout. Certains services ne sont offerts qu'à temps plein tandis que d'autres acceptent les enfants à temps partiel et d'autres encore pour des périodes courtes et irrégulières. Les périodes d'attente peuvent être longues.

Les services de garde autorisés peuvent être offerts notamment dans des résidences privées, des écoles ou des centres communautaires.

Tous les fournisseurs de services de garde autorisés du Manitoba sont soumis aux mêmes règles gouvernementales. Le personnel de garde doit avoir reçu une formation officielle. Le gouvernement provincial envoie des inspecteurs vérifier que les services sont offerts dans un environnement sûr et sain.

- Pour inscrire son enfant dans un service de garde autorisé, visiter le <https://www.manitoba.ca/fs/childcare/occr/index.fr.html>

Certains services de garde sont non autorisés. Ces services, offerts dans des résidences privées par des amis, des parents ou des membres de la communauté, sont également régis par des règles. Par exemple, ils ne peuvent pas être offerts à plus de quatre enfants de moins de douze ans à la fois et seulement deux de ces quatre enfants peuvent être âgés de moins de deux ans. Les enfants qui résident sur place doivent être inclus dans ce calcul.



- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/guide\\_childcare/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/guide_childcare/index.fr.html)

### Allocations pour la garde d'enfants

Les parents ou tuteurs qui ne peuvent pas se permettre de payer pour des services de garde peuvent être admissibles à une allocation qui permet d'obtenir les services de garde à prix réduit. Les allocations du Programme d'allocations pour la garde d'enfants sont destinées aux parents ou tuteurs d'enfants âgés de 12 semaines à 12 ans.

- Pour en savoir plus, sur les allocations pour la garde d'enfants, visiter le [www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/childcare\\_subsidies.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/childcare_subsidies.fr.html)

### Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Manitoba offre un autre type de programme d'apprentissage et de garde destiné aux enfants d'âge préscolaire. Ce programme est axé sur le jeu et l'apprentissage. Les enfants qui y participent doivent être accompagnés par un de leurs parents ou tuteurs, qui peuvent également profiter sur place de services qui leur sont destinés. Tous ces services sont offerts gratuitement.

- Pour trouver un centre du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, visiter le [www.gov.mb.ca/fs/childcare/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/index.fr.html)

## Soins aux personnes âgées

### Services et frais liés aux soins personnels

Les personnes âgées ont accès à des services des soins personnels quand elles ne peuvent plus vivre en toute sécurité dans leur propre résidence en raison de handicaps ou de problèmes de santé. Ces services sont offerts dans la plupart des municipalités du Manitoba. Les personnes âgées ont droit, notamment :

- aux repas (avec ou sans restrictions alimentaires)
- à de l'aide aux activités de la vie courante comme prendre un bain, s'habiller et aller aux toilettes
- à des soins infirmiers
- à certaines fournitures médicales et chirurgicales

- aux médicaments sur ordonnance admissibles dans le cadre du Programme de foyers de soins personnels du Manitoba
- à la physiothérapie et l'ergothérapie (dans les endroits autorisés)
- au lavage des vêtements et des draps

Le gouvernement couvre la plupart des frais, qui sont calculés selon le revenu de la personne.

- Pour de plus amples renseignements, visiter :  
[www.gov.mb.ca/health/pccs/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/pccs/index.fr.html)  
<https://residents.gov.mb.ca/index.fr.html>

## Soins de santé mentale

Les problèmes de santé mentale sont communs. Qu'il s'agisse de dépression, de stress psychologique, ou d'autres conditions plus ou moins graves, la santé mentale est aussi importante que la santé physique et la santé spirituelle et nécessite qu'on y voie.

Le gouvernement du Manitoba offre des services de renseignements sur la santé mentale, ainsi que de l'aide à déterminer la présence d'une maladie mentale et, le cas échéant, à composer avec la maladie.

### Office régional de la santé

Dans le domaine de la santé, le Manitoba est desservi par des offices régionaux. Chaque office régional de la santé, ou ORS, offre des services de santé mentale. Des services sont aussi offerts au centre de santé

mentale de Selkirk et par d'autres organismes communautaires.

Les hôpitaux et les centres de santé communautaires offrent des services de santé mentale à des personnes de l'externe. Ces personnes reçoivent un diagnostic, des médicaments et des conseils pour les aider à vivre de façon autonome avec leur maladie. Il arrive parfois qu'elles doivent être admises pour recevoir de l'aide additionnelle. Dans les hôpitaux et les centres de santé communautaires des ORS, des soins psychiatriques sont offerts tant aux patients admis à l'interne qu'à ceux de l'externe.

Les frais de consultation psychiatrique sont couverts par le Régime d'assurance-santé du Manitoba. On peut obtenir l'aide d'un psychiatre en contactant le bureau local de l'Office de la santé de sa région ou son médecin généraliste.

### Services de santé mentale communautaires

Les fournisseurs de services de santé mentale communautaires, tels que l'ORS mais aussi nombre d'organismes, évaluent la santé mentale de leurs clients et apportent leur soutien sous forme de counseling. Les psychologues ou conseillers aident leurs clients à acquérir des compétences de vie. Les frais pour les services de psychologues, de travailleurs sociaux et de conseillers obtenus par le biais d'un organisme de santé mentale, d'un hôpital ou d'un centre de santé communautaire sont couverts par le Régime d'assurance-santé du Manitoba.

- Pour obtenir l'aide d'un psychologue, on doit consulter son médecin généraliste ou communiquer avec l'Association des psychologues du Manitoba au 204-487-0784 ou à [www.cpmc.ca](http://www.cpmc.ca) (en anglais seulement).
- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.gov.mb.ca/betterhealth/health\\_services/mental\\_health\\_services.fr.html](http://www.gov.mb.ca/betterhealth/health_services/mental_health_services.fr.html)



## Relations familiales

S'installer au Manitoba est plus facile lorsque de la famille est déjà sur place. Des lois fédérales et provinciales ont été établies pour assurer la protection de tous les membres de la famille.



### Le mariage

Pour bien des gens, le mariage est le fondement de la vie familiale. Le Canada respecte cette union entre deux personnes. C'est pourquoi on ne peut y être marié qu'à une seule personne à la fois. Aussi, ceux qui sont mariés dans d'autres pays doivent obtenir un divorce avant de pouvoir se marier avec un Canadien ou une Canadienne.

Le mariage entre deux personnes du même sexe est légal au Manitoba et partout ailleurs au Canada. Le Manitoba accepte les couples mariés dans d'autres pays où le mariage entre deux personnes du même sexe est légal.

Les partenaires qui vivent ensemble sans être mariés peuvent être considérés comme des conjoints de fait. Pour être reconnu pleinement comme conjoints de fait, chaque membre du couple doit être sérieusement engagé envers l'autre. Les conjoints de fait sont unis financièrement, socialement, émotionnellement et physiquement. Les couples sont reconnus conjoints de fait après trois ans de vie et de responsabilités communes. Ceux qui ont eu un enfant ensemble le sont après un an.

### Le divorce

Il est possible pour l'un ou l'autre des membres d'une couple marié de présenter une requête en divorce devant un tribunal. Pour ce faire, l'échec du mariage doit être prouvé. Seul un tribunal peut accorder un divorce.

Les divorces obtenus dans d'autres pays sont admissibles au Manitoba lorsque l'époux ou l'épouse vit dans un autre pays et n'a pas visité le Canada depuis plus d'un an.

### La violence conjugale

La violence conjugale n'est jamais acceptable. Il est illégal de recourir à la violence contre son conjoint ou sa conjointe ou un autre membre de sa famille. Il est tout aussi illégal de les forcer à avoir des relations sexuelles, de les frapper ou de les menacer de le faire. Toute personne reconnue coupable de violence conjugale ou familiale est passible d'emprisonnement.

En cas de danger, appeler le 911 sans tarder pour obtenir de l'aide.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.gov.mb.ca/justice/vs/dvs/dvss/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/justice/vs/dvs/dvss/index.fr.html)

### Le rôle de la police dans la société canadienne

Les policiers sont dignes de confiance. Ils assurent la sécurité des citoyens et l'observance de la loi.

Les policiers sont là pour aider en toute situation : violence familiale, accident de la route, blessure, crime, etc. En situation de danger, on doit appeler le 911 et demander l'aide de la police. Des policiers seront envoyés sans tarder.

Le Programme de prévention de la violence familiale est une ligne téléphonique d'urgence accessible en tout temps créée dans l'objectif d'offrir des conseils et de l'aiguillage vers des services d'aide et de soutien communautaires.

Pour obtenir de l'aide en cas de violence familiale, composer le 1-877-977-0007.

- Pour en savoir plus sur le Programme de prévention de la violence familiale, visiter le [www.gov.mb.ca/msw/fvpp/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/msw/fvpp/index.fr.html)

### Violence et négligence envers les enfants

Quand des adultes sont violents ou cruels envers un enfant, on dit qu'ils maltraitent l'enfant. Quand des parents ou tuteurs ne prennent pas bien soin de leur enfant, on dit qu'ils négligent l'enfant.

Les lois canadiennes permettent aux parents ou tuteurs d'employer une force raisonnable pour discipliner leurs enfants. On entend par force raisonnable une force qui ne dépasse pas la mesure et n'entraîne pas de blessures. Il est illégal de frapper un enfant avec un objet ou de le frapper à la tête. Le Canada a une loi sur le châtement corporel qui permet aux parents ou tuteurs aimants de discipliner leurs enfants.

**N. B. :** Le châtement corporel ou la punition des enfants par la force physique est un sujet délicat. Certaines personnes pourraient être choquées d'entendre quelqu'un dire qu'il frappe son enfant pour le discipliner.

Les parents ou tuteurs n'ont pas le droit d'employer la force physique contre leurs enfants de plus de 13 ans. Il est également illégal de faire des attouchements sexuels à ses enfants ou de les forcer à se marier.

Le mauvais traitement des enfants doit être dénoncé. Lorsqu'un enfant est en danger, il peut être jugé nécessaire de le sortir de sa famille.

- Pour en savoir plus sur la violence familiale et sexuelle, visiter le [www.gov.mb.ca/stoptheviolence/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/stoptheviolence/index.fr.html)

# ARGENT ET FINANCES PERSONNELLES

## Argent et institutions financières

La plupart des gens placent leur argent dans des institutions financières. Les institutions financières sont des banques, des coopératives d'épargne et de crédit et des sociétés de fiducie. Elles sont sûres, faciles à utiliser et leurs employés sont généralement sympathiques.

La plupart des institutions financières sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Cela signifie une sécurité accrue pour les clients, qui sont couverts par une assurance publique pouvant atteindre jusqu'à 100 000 \$ en cas de malheur.

### Argent

La devise officielle du Canada est le dollar canadien. Des billets de banque de différentes valeurs et couleurs sont imprimés sur du polymère. Pour en savoir plus sur le système monétaire canadien et sur les façons d'échanger des devises étrangères, consulter le guide Bienvenue au Canada : Ce que vous devriez savoir :

[www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/bienvenue.pdf#page=105](http://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/bienvenue.pdf#page=105)

N. B. : On ne doit pas envoyer d'argent par la poste mais plutôt un chèque, un mandat bancaire ou un mandat postal. Les mandats bancaires peuvent être obtenus dans des institutions financières et les mandats postaux, aux bureaux ou comptoirs de poste.

### Institutions financières

On peut établir un compte bancaire même quand on n'a pas de travail ni d'argent à y déposer immédiatement. La plupart des institutions financières offrent les services suivants :

- comptes chèques et d'épargne
- cartes de débit
- transactions bancaires par Internet ou par téléphone
- prêts et cartes de crédit
- produits d'investissement et de planification financière
- conseils financiers

Les institutions financières sont des endroits sûrs où placer son argent. Certains services peuvent entraîner des frais. Il revient au client de bien s'informer avant d'ouvrir un compte.

L'usage des cartes de débit et de crédit doit se faire avec précaution. On ne doit jamais révéler son numéro d'identification personnelle (NIP). La plus haute vigilance est de mise pour se protéger des arnaqueurs.

■ Pour en savoir plus, visiter le [www.canada.ca/fr/services/finance/questions-consommation.html](http://www.canada.ca/fr/services/finance/questions-consommation.html)

### Ouverture d'un compte

Le choix d'une institution financière nécessite un peu de recherche. Les frais de services et de transactions varient d'une institution à l'autre. Certaines institutions offrent des comptes et services sans frais aux nouveaux arrivants. Bien des gens ont deux types de comptes, soit le **compte chèques** et le **compte d'épargne**.

Dans cette section, il sera question de sujets importants concernant l'argent, tels que l'ouverture d'un compte bancaire et le paiement de taxes et d'impôts, ainsi que les indemnités et l'assistance sociale.

### Le compte chèques

La plupart des employeurs versent le salaire de leurs employés directement dans leurs comptes chèques. Les comptes chèques peuvent servir notamment à payer par chèque ou comptant et à faire et recevoir des paiements.

### Le compte d'épargne

Le compte d'épargne offre un taux d'intérêts plus élevé que le compte chèques. L'argent déposé dans un compte d'épargne accumule de plus en plus d'intérêts avec le temps. Les comptes d'épargne sont utilisés le plus souvent pour épargner en vue d'une dépense extraordinaire. Des frais peuvent être imposés lorsque trop de retraits sont effectués. Il est donc tout indiqué de ne pas toucher à l'argent qui y est placé.

Pour ouvrir un compte dans une banque, une coopérative d'épargne et de crédit ou une société de fiducie, on doit présenter **deux** cartes d'identité telles qu'un passeport et une carte d'assurance sociale. L'une des deux pièces doit contenir une photo.

Une carte bancaire est remise à l'ouverture d'un compte. Cette carte est aussi appelée carte de débit. On peut s'en servir pour payer dans la plupart des boutiques, restaurants et autres commerces. Cette carte permet aussi d'avoir accès à son compte bancaire par guichet automatique.

## Obtention de crédit

Le **crédit** est de l'argent emprunté. Les cartes de crédit et prêts bancaires sont deux types de crédit. L'argent emprunté doit être remboursé sous forme de paiements réguliers. Il est important de bien se rappeler du montant et de la date du paiement.

Les prêts bancaires ou par carte de crédit accumulent des **intérêts**. Les intérêts sont des sommes que les institutions de crédit imposent selon le taux fixé au moment du prêt. Le taux d'intérêts est un pourcentage de la somme totale du prêt. Sur les prêts bancaires et par carte de crédit, il peut être très élevé. Les taux d'intérêts fluctuent et diffèrent d'une institution de crédit à l'autre. Avant de procéder à un emprunt ou de faire un achat à crédit, il est important de connaître le taux d'intérêt imposé.

■ Pour en savoir plus, visiter le [www.canada.ca/fr/services/finance/dettes.html](http://www.canada.ca/fr/services/finance/dettes.html)

### Établissement d'un dossier de crédit

Quand on obtient un prêt ou qu'on utilise une carte de crédit, il est important de respecter l'échéancier des paiements. Les paiements doivent être fait à la date convenue. Tout ce qui a trait au crédit d'une personne forme ses **antécédents de crédit**.

Le **dossier de crédit** fait partie des éléments décisifs de l'acceptation ou du rejet d'une demande de carte de crédit, de prêt personnel ou de prêt hypothécaire. Il contient les renseignements relatifs au remboursement de prêts, au paiement de comptes, comme le téléphone ou l'Internet, ou de factures diverses. Le dossier de crédit permet aux créanciers éventuels de vérifier si les demandeurs sont financièrement responsables.

L'emprunteur qui saute des paiements ou les fait en retard perd des points à son crédit. Inversement, celui qui paie toujours à temps gagne des points et augmente sa crédibilité.

C'est important d'établir un bon dossier de crédit dans sa nouvelle province. L'obtention d'une carte de crédit est un bon point de départ. Des programmes de cartes de crédit à l'intention des nouveaux arrivants sont offerts dans nombre d'institutions financières. Avant d'apposer sa signature, il est important de bien connaître l'offre afin de pouvoir choisir celle qui convient le mieux à ses besoins.

■ Pour en savoir plus, visiter l'Agence de la consommation en matière financière du Canada à [www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html](http://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html)

## Taxes et impôts

Les Canadiens doivent payer des impôts fédéral, provinciaux et fonciers (taxe municipale), ainsi que des taxes sur les produits et services. L'argent des contribuables est utilisé pour financer des programmes dans différents domaines tels que l'éducation, la santé, le transport, les infrastructures et la formation professionnelle.

### Types de taxes et d'impôts

Les principaux types de taxes et d'impôts sont :

- l'impôt sur le revenu
- la taxe de vente
- l'impôt foncier
- la taxe professionnelle

Chaque Canadien doit conserver ses états de compte en vue de la préparation de sa déclaration de revenus de fin d'année.

■ Pour en savoir plus sur les types de taxe, visiter Finances Manitoba à [www.gov.mb.ca/finance](http://www.gov.mb.ca/finance)

### Impôts sur le revenu

Au Manitoba deux déclarations de revenu doivent être présentées chaque année. Une au gouvernement provincial et l'autre au fédéral. La date butoir pour la soumission est le 30 avril. Les revenus obtenus dans d'autres pays que le Canada doivent aussi être déclarés

De l'aide à la préparation de rapports d'impôts peut être obtenue gratuitement de bénévoles du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôts.

■ Pour en savoir plus sur l'impôt sur le revenu, visiter l'Agence du revenu du Canada (ARC) à [www.canada.ca/fr/services/impots/impot-sur-le-revenu.html](http://www.canada.ca/fr/services/impots/impot-sur-le-revenu.html)

Crédit sur la taxe sur les produits et services

Au Canada, deux taxes sont imposées sur la plupart des achats. L'une est la taxe de 5 % sur les produits et services (TPS).

Les Canadiens à faible revenu peuvent recevoir un crédit sur la TPS. Cela signifie qu'une partie ou la totalité de la taxe qu'ils ont payée leur est rendue.

La page 1 du formulaire de déclaration de revenus du Canada comporte des cases à cocher pour indiquer si l'on souhaite ou non obtenir le crédit sur la TPS. En cochant oui, les personnes admissibles recevront un chèque de l'ARC.

### Allocation canadienne pour enfants

Le gouvernement fédéral aide les Canadiens qui ont des enfants de différentes façon. L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) en est une. Les parents ou tuteurs d'enfants de moins de 18 ans peuvent être admissibles à l'ACE.

L'admissibilité et le montant de l'allocation sont basés sur le revenu familial et le nombre d'enfants. Les prestations sont accordées sur une base mensuelle.

■ Pour en savoir plus sur l'Allocation canadienne pour enfants, visiter le [www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-apercu.html](http://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-apercu.html)



## Indemnités et assistance sociale

Le gouvernement du Manitoba aide les Manitobains à faible revenu.

### Programme d'aide à l'emploi et au revenu pour les 55 ans et plus

Le programme de Supplément de revenu du Manitoba à l'intention des personnes de 55 ans et plus fournit une allocation trimestrielle aux Manitobains à faible revenu de cette tranche d'âge.

L'admissibilité à ce programme dépend des revenus déclarés l'année d'imposition précédente. Les chèques sont envoyés par la poste quatre fois par année.

Une demande peut être présentée à n'importe quel moment de l'année. Les Manitobains qui ne reçoivent pas de prestations fédérales du Programme de la sécurité de la vieillesse doivent présenter une demande chaque année.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.gov.mb.ca/fs/eia/55plus.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/eia/55plus.fr.html).

### Assurance emploi

Le programme de prestations d'assurance emploi a été créé pour venir en aide aux chômeurs qui ont perdu leur emploi pour une raison autre qu'un congédiement, telle qu'une mise à pied temporaire en raison d'un manque de travail ou d'un congé saisonnier, ou un licenciement collectif.

Pour être admissible au programme, une personne doit avoir travaillé un certain nombre d'heures au cours des 52 semaines précédant l'arrêt de travail.

Pour en savoir plus sur le programme de prestations d'assurance emploi, consulter un conseiller en installation ou se rendre dans un bureau de Services Canada.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html)

### Régime de pensions du Canada

La pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) est une prestation mensuelle imposable qui assure un remplacement partiel du revenu au moment de la retraite.

Les personnes admissibles au RPC

- ont travaillé au Canada et versé au moins une cotisation valide au RPC
- sont âgées de 65 ans ou plus
- sont âgées entre 59 et 65 ans et répondent aux critères d'admissibilité

- Pour en savoir plus sur le RPC, visiter le [www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html)

### Pension de la Sécurité de vieillesse

La pension de la Sécurité de vieillesse, la SV, est une autre façon dont le gouvernement fédéral aide les personnes âgées sur le plan financier. Les Canadiens de 65 ans et plus reçoivent cette pension sur une base mensuelle s'ils ont vécu au Canada pendant au moins dix ans en tant qu'adultes.

- Pour en savoir plus sur la SV, visiter le [www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/secure-vieillesse.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/secure-vieillesse.html)

### Aide à l'emploi et au revenu

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu du Manitoba a pour but d'aider les personnes sans revenu ou à très faible revenu.

Les personnes admissibles à ce programme peuvent obtenir de l'aide pour trouver du travail et, dans le cadre du Programme d'allocation pour le loyer, pour payer leur loyer.

Le programme d'aide à l'emploi et au revenu est divisé principalement en trois catégories :

- l'aide aux personnes monoparentales
- l'aide aux personnes handicapées
- l'aide aux personnes sans enfant et sans handicap

- Pour en savoir plus sur le Programme d'aide à l'emploi et au revenu, visiter le [www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html)

# ÉDUCATION ET FORMATION

## Éducation primaire et secondaire

Au Manitoba, les écoles publiques sont gratuites et accessibles à tous. Elles sont divisées en deux niveaux.

- Niveau 1 : Le primaire – de la prématernelle à la 8e année
- Niveau 2 : Le secondaire – de la 9e à la 12e année

L'enseignement dans des écoles privées est une autre option offerte au Manitoba. Les parents ou tuteurs doivent payer des droits de scolarité pour pouvoir envoyer leurs enfants dans ces écoles. Des représentants du ministère de l'Éducation du Manitoba inspectent régulièrement ces écoles.

### Écoles élémentaires et secondaires

La plupart des enfants entreprennent leurs études primaires dans une classe de maternelle à l'âge de quatre ou cinq ans. Au Manitoba, les enfants doivent commencer leurs études l'année de leurs sept ans et les poursuivre jusqu'à l'âge de 18 ans ou l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

L'école secondaire débute à la 9e année. Elle prépare les élèves aux études collégiales et universitaires et à la formation professionnelle. Elle peut aussi mener à l'obtention d'un diplôme technique qui permet d'intégrer immédiatement le marché du travail.

Les parents ou tuteurs doivent inscrire leurs enfants à l'école ou à la division scolaire de leur localité. La plupart des enfants fréquentent l'école du quartier.

### Divisions scolaires

Chaque communauté du Manitoba est desservie par au moins une division scolaire. La province compte des divisions scolaires anglaises et française réparties dans cinq régions :

- centrale
  - éloignée du Nord
  - Parkland et Westman
  - Sud-Est et Entre-les-Lacs
  - Winnipeg
- Pour consulter la carte des régions, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/carte\\_division.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/carte_division.html)
  - Pour consulter le tableau des divisions et districts scolaires du ministère de l'Éducation du Manitoba, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/liste\\_division.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/liste_division.html)

Cette section traite du système d'éducation et de formation du Manitoba, du primaire au post-universitaire, ainsi que de la formation continue et de la formation en langues.



### Inscriptions

Les nouveaux arrivants qui veulent inscrire leurs enfants à l'école doivent s'adresser à leur division scolaire régionale.

Les enfants de nouveaux arrivants sont évalués avant d'être assignés à un niveau scolaire. Au besoin, du soutien additionnel en acquisition de la langue anglaise ou française peut être obtenu.

- Pour en savoir plus sur les écoles du Manitoba, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/fem.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/fem.html)
- Pour trouver une école, utiliser l'outil de recherche suivant : [https://web36.gov.mb.ca/school/school?action=top\\_page](https://web36.gov.mb.ca/school/school?action=top_page) (en anglais seulement).



## Langues d'enseignement

L'anglais et le français sont les langues d'enseignement au Manitoba.

Pour les enfants qui n'ont jamais été exposés à l'anglais avant leur arrivée dans une école primaire ou secondaire du Manitoba, de l'aide a été prévue.

Chaque école a un programme de français. Le Programme de revitalisation du français langue seconde aide les élèves à acquérir les deux langues officielles du Canada.

Le Programme propose différentes options :

- le français de base
- le français de base étendu ou élargi
- l'immersion française

## Français de base

Le français est enseigné comme matière.

## Français de base étendu ou élargi

À partir de la 7<sup>e</sup> année, le français est enseigné comme matière et au moins une autre matière est enseignée en français.

## Immersion française

À partir de la maternelle, le plus souvent, le français est enseigné comme matière et au moins deux autres sujets sont enseignés en français.

- Pour en savoir plus sur les programmes d'enseignement, visiter le site Web du ministère de l'Éducation : [www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html](http://www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html)  
[www.edu.gov.mb.ca/revitalisation/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/revitalisation/index.html)

**N. B. :** Ce ne sont pas toutes les écoles publiques qui offrent un programme d'immersion française ou de français de base étendu ou élargi. Pour savoir quels programmes sont offerts dans sa région, on doit s'informer auprès des divisions scolaires qui la desservent.

## Enseignement dans les langues patrimoniales

Les parents ou tuteurs qui veulent que leurs enfants apprennent une autre langue peuvent les inscrire à un programme d'enseignement dans la langue patrimoniale. Dans le cadre de ces programmes, des cours de langue sont offerts avant ou après les heures d'enseignement normales. Pour en savoir plus, on doit communiquer avec l'école locale ou avec la ou les divisions scolaires de sa région.

## Maternelle

Les enfants peuvent être inscrits à la maternelle l'année où ils auront atteint 5 ans au 31 décembre. Les classes durent du début de mois de septembre à la fin du mois de juin. Les parents ou tuteurs ne sont pas tenus d'envoyer leurs enfants à la maternelle.

Les élèves des classes de maternelle des programme d'immersion française vont à l'école cinq demi-journées par semaine tandis que ceux des écoles françaises y vont cinq journées complètes par semaine. L'année scolaire dure du début du mois de septembre à la fin du mois de juin.

Certaines écoles offrent un programme de garde avant le début ou après la fin des classes, soit de 7 h à 9 h et de 15 h 30 à 18 h. Ces programmes sont payants.

- Pour en savoir plus sur la maternelle, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/m12/enfance/parents/maternelle.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfance/parents/maternelle.html)

## Besoins spéciaux

Des programmes à l'intention des enfants qui ont des problèmes de comportement, de communication, d'apprentissage ou de mobilité ont été mise en place dans le but de les aider à vivre leur expérience scolaire à fond et sans soucis.

- Pour en savoir plus sur les programmes du ministère de l'Éducation, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/k12/specedu/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/specedu/index.html)

## Enseignement postsecondaire

Après avoir terminé leurs études secondaires, les élèves passent à l'apprentissage postsecondaire en s'inscrivant au collège ou à l'université. Les nouveaux arrivants qui ont déjà accompli des études postsecondaires dans des établissements reconnus peuvent s'inscrire à des programmes postuniversitaires ou postcollégiaux.

## Collèges

Les collèges du Manitoba préparent leurs étudiants à obtenir du travail dans des domaines comme la technologie, la santé, les affaires, l'agriculture, l'hospitalité et le tourisme. Ils offrent des programmes menant à un certificat ou à un diplôme.

Le certificat d'études collégiales peut être obtenu au terme d'une année d'études à temps plein. Le diplôme d'études collégiales en prendra deux à trois.

## Universités

Les étudiants qui obtiennent un diplôme universitaire, ou baccalauréat, peuvent choisir de s'inscrire à un programme postuniversitaire de maîtrise, puis de doctorat. Les universités offrent des programmes généraux tels que les arts et les sciences et des programmes menant à des professions tels que l'éducation, la médecine, le droit et le génie.

**N. B. :** Les citoyens canadiens et les immigrants qui n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires peuvent s'inscrire en tant qu'étudiants adultes dès l'âge de 19 ans.

L'admissibilité des étudiants provenant d'autres pays que le Canada dépend de l'éducation reçue dans le pays d'origine. Pour mieux comprendre la procédure, s'adresser au bureau du registraire de l'université de son choix.

- Pour en savoir plus sur l'enseignement postsecondaire au Manitoba, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/des/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/des/index.html)
- Pour en savoir plus sur le Programme manitobain d'aide aux étudiants, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/aem/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/aem/index.html)
- Pour en savoir plus sur le Programme de prêts étudiants canadiens, visiter le [www.canada.ca/fr/services/prestations/education.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/education.html)

Students move into their post-secondary education or apprenticeship at either colleges or universities. If you are an internationally educated person and already have post-secondary credentials, you can also get a post-graduate certificate at a college or university.



## Aide financière

Les droits de scolarité pour les programmes postsecondaires diffèrent d'une institution à l'autre et peuvent être élevés.

Des programmes sont offerts pour aider les étudiants à poursuivre leurs études. La plupart des étudiants se tournent vers le Programme manitobain d'aide aux étudiants pour obtenir du financement. Le Canada offre aussi des prêts dans le cadre du Programme de prêts d'études canadiens.

Les collèges et les universités ont leurs propres programmes de bourses d'études. Des renseignements détaillés peuvent être obtenus sur leurs sites Web ou à leurs bureaux d'aide financière.

- Pour en savoir plus sur le Programme manitobain d'aide aux étudiants, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/aem/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/aem/index.html)
- Pour en savoir plus sur le Programme de prêts étudiants canadiens, visiter le [www.canada.ca/fr/services/prestations/education.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/education.html)

## Formation d'apprenti

L'expérience pratique d'une formation d'apprenti est acquise sur le terrain, sous la supervision de travailleurs qualifiés. Les connaissances théoriques sont acquises en salle de classe. Les apprentis sont considérés comme des employés et sont rémunérés en conséquence.

- Pour en savoir plus, visiter Apprentissage Manitoba à [www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship](http://www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship) (en anglais seulement).

## Régimes enregistrés d'épargne-études

On peut mettre de l'argent de côté en prévision des études postsecondaires d'un enfant. Le Régime enregistré d'épargne études (REEE) est un bon outil pour y arriver. Pour ouvrir un REEE, on doit s'adresser à un fournisseur, tel qu'une banque, une coopérative d'épargne et de crédit ou une société de fonds communs de placement. Les cotisations à un REEE se font sur une base mensuelle et sont exemptes d'impôts.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.canada.ca/fr/services/prestations/education/epargne-etudes/reee.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/epargne-etudes/reee.html) ou consulter le guide Investir dans l'avenir de votre enfant : Les fondements du REEE à [https://mbsecurities.ca/get-informed/pubs/resp\\_brochure\\_fr.pdf](https://mbsecurities.ca/get-informed/pubs/resp_brochure_fr.pdf)



## Formation continue

Les collèges, les universités et les divisions scolaires offrent tous des programmes de formation continue. Ces programmes se tiennent généralement le soir et la fin de semaine, ce qui permet de poursuivre ses études tout en travaillant de jour pendant la semaine.

La formation continue permet d'acquérir de nouvelles compétences dans toutes sortes de domaines tels que le jardinage, la photographie et la menuiserie.

Des cours de comptabilité, de gestion de projet et de premiers soins, par exemple, peuvent aider à atteindre ses objectifs de carrière et offrent d'excellentes occasions d'apprendre et de rencontrer des gens de sa communauté.

La formation continue permet également d'améliorer ses compétences en lecture, en écriture et en mathématiques.

Pour en savoir plus sur les programmes de formation continue, consulter les sites Web des collèges, universités et divisions scolaires de sa région.

Pour consulter la liste des divisions scolaires du Manitoba, visiter le [www.mbschoolboards.ca](http://www.mbschoolboards.ca) (en anglais seulement).



- Pour en savoir plus sur l'enseignement postsecondaire au Manitoba, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/des/uni\\_coll.html](http://www.edu.gov.mb.ca/des/uni_coll.html)
- Programmes de littéracie : [www.cmec.ca/361/Manitoba.html](http://www.cmec.ca/361/Manitoba.html)  
[www.edu.gov.mb.ca/all/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/all/index.html) (en anglais seulement)

### Obtention d'un diplôme d'études secondaires en tant qu'adulte

Le diplôme d'études secondaires est accessible gratuitement aux personnes de plus de 18 ans. Des cours donnant droit à crédit sont offerts en ligne.

- Pour de plus amples renseignements : [www.edu.gov.mb.ca/m12/appdist/oei/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/appdist/oei/index.html)  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/appdist/cours.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/appdist/cours.html)  
[www.edu.gov.mb.ca/k12/policy/mat\\_student.html](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/policy/mat_student.html) (en anglais seulement)

## Formation en langues

L'apprentissage de l'anglais ou du français est un aspect important de l'établissement au Canada. La capacité à parler l'une des deux langues officielles, idéalement les deux, facilite la vie de bien des façons.

### Cours de langues

Le gouvernement finance les divisions scolaires, certains collèges et des agences communautaires pour leur permettre d'offrir des cours d'anglais et de français gratuitement. Certains autres collèges, les universités et les écoles de langue privées offrent des cours de langues payants.

Au Manitoba, l'offre de cours d'anglais et de français est vaste et variée et peut porter à confusion. En voici la liste ainsi que les acronymes correspondants.

Types de programmes de langue	Acronyme
<b>English Literacy Development</b> (Développement de la littéracie en anglais)	<b>ELD</b>
<b>Anglais langue additionnelle</b> <b>Anglais langue seconde</b>	<b>ALA</b> <b>ALS</b>
<b>Français langue seconde</b>	<b>FLS</b>
<b>Cours de langue pour les immigrants au Canada</b>	<b>CLIC</b>
<b>Occupation-specific Language Training</b> (Formation spécialisée en langue du travail)	<b>OSLT</b>
<b>Cours de langue de niveau avancé</b>	<b>CLA</b>
<b>Cours de langue spécialisé</b>	<b>CLS</b>
<b>Refugee Employment Development Initiative</b> (Initiative de préparation à l'emploi des réfugiés)	<b>REDI</b>

## Évaluation des compétences langagières

Les nouveaux arrivants sont soumis à une évaluation de leurs compétences langagières qui permet de déterminer le niveau d'enseignement qui leur convient le mieux. Dans certaines régions du Manitoba, on peut choisir une évaluation des compétences en anglais ou en français.

Les conseillers en installation peuvent aiguiller les nouveaux arrivants vers un centre d'évaluation local. À Winnipeg, le Winnipeg English Language Assessment and Referral Centre (centre d'évaluation des compétences langagières et d'aiguillage), ou WELARC, est l'endroit où aller.

- Pour en savoir plus sur le WELARC, visiter le [www.welarc.net](http://www.welarc.net) (en anglais seulement).

- Pour trouver un centre d'évaluation local, visiter le [www.language.ca/accueil](http://www.language.ca/accueil)
- Pour trouver des lieux d'enseignement locaux, consulter un conseiller en installation ou visiter le [www.mb.211.ca/fr](http://www.mb.211.ca/fr)
- Pour connaître les adresses des établissements où des cours de langues sont offerts, consulter :  
[www.edu.gov.mb.ca/ie/study/other/language.html](http://www.edu.gov.mb.ca/ie/study/other/language.html)  
[www.welarc.net/language-classes](http://www.welarc.net/language-classes) (en anglais seulement)  
[www.mitt.ca/english-language-training](http://www.mitt.ca/english-language-training) (en anglais seulement)  
[www.myenglishonline.ca](http://www.myenglishonline.ca) (en anglais seulement)

Ressource pour l'apprentissage autodidacte : [www.immigratemanitoba.com/community-stakeholders/learner-resources](http://www.immigratemanitoba.com/community-stakeholders/learner-resources) (en anglais seulement)



# TRAVAIL ET AFFAIRES

Trouver un travail adéquat nécessite de la planification et du temps. Dans la présente section, il sera question du marché du travail au Manitoba, notamment de la préparation au travail et de la reconnaissance de la formation et de l'expérience de travail acquises ailleurs qu'au Canada. On y traitera aussi de recherche d'emploi et de démarrage d'entreprises.



## Préparation au travail

### Numéro d'assurance sociale

Avant de pouvoir travailler au Canada, on doit se procurer un numéro d'assurance sociale (NAS). Le NAS doit être fourni à l'employeur dans le cadre de la procédure d'embauche. Il est également nécessaire pour remplir sa déclaration d'impôts ou pour présenter une demande de services gouvernementaux. Le NAS doit être protégé et fourni seulement lorsque requis par des instances officielles.

- Pour en savoir plus sur la demande d'un NAS, visiter le [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande.html](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande.html)

### Professions au Manitoba

Au Manitoba, on peut avoir diverses professions. Qu'elles se nomment professions, métiers ou occupations, celles-ci peuvent être non réglementées, autoréglementées ou réglementées.

### Professions non réglementées ou autoréglementées

La plupart des professions peuvent être exercées sans licence, brevet, certificat ou agrégation au Manitoba. Il s'agit de professions non réglementées.

Parmi les professions non réglementées on retrouve, notamment, celles de gestionnaire financier, d'économiste, de programmeur informatique, d'aide-comptable, d'analyste de systèmes, de charpentier général et de cuisinier.

Dans certains cas, une licence, un brevet, un certificat ou une agrégation n'est pas requis pour exercer une profession mais peut être obtenu en suivant une formation ou en se soumettant à une évaluation de ses compétences. On parle alors de profession autoréglementée. La profession de conseiller en ressources humaines en est un exemple.

### Professions réglementées

Certaines professions nécessitent l'obtention d'une licence, d'un brevet, d'une agrégation ou d'un certificat. Ces professions sont réglementées. Les travailleurs sociaux, infirmiers, électriciens et plombiers exercent tous des professions réglementées. Des organismes de réglementation régissent ces professions au

Manitoba. Ils ont les réponses relatives à l'exercice d'une profession réglementée dans la province.

Pour en savoir plus sur la marche à suivre pour pouvoir exercer une profession réglementée au Manitoba, composer le 1-800-665-8332.

- Pour en savoir plus sur les professions réglementées, visiter :  
<http://www.immigratemanitoba.com/professions-reglementees/?lang=fr>  
[www.immigratemanitoba.com/settle-in-manitoba/regulated-professions-and-trades/additional-occupations](http://www.immigratemanitoba.com/settle-in-manitoba/regulated-professions-and-trades/additional-occupations) (en anglais seulement)  
[www.canada.ca/fr/services/entreprises/permis.html](http://www.canada.ca/fr/services/entreprises/permis.html)

### Professionnels de la santé formés à l'étranger

Pour obtenir des renseignements relatifs aux professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE), visiter le site Web du Réseau de fournisseurs de soins de santé du Manitoba à [www.mhpnetwork.ca/iehp.html](http://www.mhpnetwork.ca/iehp.html) ou écrire à [info@healthcareersmanitoba.ca](mailto:info@healthcareersmanitoba.ca).

**N. B. :** En septembre 2021, l'Université du Manitoba ouvrira un point d'accès pour les PSFE. Pour en savoir plus, visiter le <https://news.umanitoba.ca/access-hub-foreign-trained-health-professionals> (en anglais seulement).

### Évaluation des titres de compétences

Les PSFE doivent d'abord et avant tout déterminer si leurs titres de compétences doivent être évalués. Pour ce faire, tous les documents relatifs à l'éducation reçue à l'étranger doivent être fournis.

Pour certaines professions autoréglementées ou non réglementées, une évaluation des titres de compétences n'est pas requise. C'est l'employeur qui décide du besoin.

Pour pouvoir exercer des professions pour lesquelles un parcours d'études précis est requis au Manitoba, une évaluation des titres de compétences est requise. Les études suivies et les compétences acquises à l'étranger sont comparées à celles suivies et acquises au Canada. L'évaluation permet d'établir si des études ou de la formation additionnelle sont nécessaires pour obtenir le droit d'exercer sa profession au Manitoba.

Pour de plus amples renseignements :  
Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux  
[www.cicdi.ca/1031/manitoba.canada](http://www.cicdi.ca/1031/manitoba.canada)

Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes  
[www.canalliance.org/fr/default.html](http://www.canalliance.org/fr/default.html)

Immigration  
[www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/immigrate-canada/express-entry/documents/education-assessed.html](http://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/immigrate-canada/express-entry/documents/education-assessed.html)

[www.immigratemanitoba.com/settle-in-manitoba/credential-assessment](http://www.immigratemanitoba.com/settle-in-manitoba/credential-assessment) (en anglais seulement)

### Programmes de transition

Les programmes de transition offrent de la formation et de l'expérience de travail aux personnes formées et scolarisées à l'étranger. Ils aident également à obtenir les licences, brevets, certificats ou agrégations requis pour pouvoir exercer une profession réglementée.

Les programmes de transition sont d'excellents choix en ce qu'ils...

- aident à se préparer à travailler dans son domaine
- permettent de mettre à jour ses compétences pratiques et théoriques
- aident à se trouver du travail dans son domaine
- aident à obtenir les papiers nécessaires pour pouvoir occuper une profession réglementée
- procurent des occasions de travailler dans son domaine au Manitoba
- favorisent le réseautage, les connexions avec des agences de placement et des mentors
- Pour de plus amples renseignements, consulter un conseiller en installation ou visiter les sites suivants :  
[www.canadianimmigrant.ca/category/careers-and-education/post-secondary-education/bridging-programs](http://www.canadianimmigrant.ca/category/careers-and-education/post-secondary-education/bridging-programs) (en anglais seulement)



## Recherche d'emploi

La recherche d'un emploi nécessite du temps et une bonne planification. Trouver un travail au Manitoba peut s'avérer tout un défi. La présentation d'un curriculum vitæ varie selon le pays. Le réseautage est un élément important de la recherche d'emploi qui n'est pas toujours évident pour les nouveaux arrivants. Nombre d'agences et de programmes sont là pour aider.

### Aide à la recherche d'emploi

De nombreux programmes et sites Web ont pour objectif d'aider les nouveaux arrivants à trouver du travail au Manitoba. Les conseillers en installation sont un excellent point de départ, tout comme le Centre d'emploi et de développement des compétences du Manitoba (CDCM).

#### CDCM

204-945-0575, de Winnipeg  
1-866-332-5077, d'ailleurs au Manitoba  
mjds@gov.mb.ca

#### Renseignements sur le marché du travail au Manitoba

[www.guichetemplois.gc.ca/pièces\\_jointes-fra.do?cid=14639&lang=fr](http://www.guichetemplois.gc.ca/pièces_jointes-fra.do?cid=14639&lang=fr)

[www.gov.mb.ca/jec/lmi](http://www.gov.mb.ca/jec/lmi)

#### Développement économique et emploi

[www.gov.mb.ca/jec/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jec/index.fr.html)

#### Prévisions par profession pour le marché du travail du Manitoba

[www.gov.mb.ca/jec/lmi/forecasts.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jec/lmi/forecasts.fr.html)

#### Centres d'emploi et de développement des compétences du Manitoba

[www.gov.mb.ca/wd/ites/contact.fr.html](http://www.gov.mb.ca/wd/ites/contact.fr.html)

#### Services de développement de carrière pour nouveaux arrivants

[www.manitobastart.com](http://www.manitobastart.com) (en anglais seulement)

#### Services de formation et de recherche d'emploi

[www.gov.mb.ca/jrs/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jrs/index.fr.html)

[www.manitobacareerprospects.ca](http://www.manitobacareerprospects.ca) (en anglais seulement)

#### Travailler au Canada

[www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada.htm](http://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada.htm)

#### Conseils pour trouver un emploi au Manitoba

[www.livelearn.ca/article/employment/surefire-ways-of-finding-a-job-in-manitoba](http://www.livelearn.ca/article/employment/surefire-ways-of-finding-a-job-in-manitoba) (en anglais seulement)

#### Guichet-emplois du gouvernement du Canada

[www.guichetemplois.gc.ca/accueil](http://www.guichetemplois.gc.ca/accueil)



### Connections avec la population active

Le bénévolat peut s'avérer efficace pour établir des connexions avec des membres de la population active du Canada.

Volunteer Manitoba promeut et célèbre le bénévolat partout au Manitoba. Depuis plus de 40 ans, l'organisme crée des liens entre les bénévoles et ceux qui en ont besoin. Le bénévolat est une merveilleuse façon de s'intégrer à sa communauté, de partager ses intérêts et d'aider à changer le monde en mettant de son temps et de ses compétences au service d'une cause.

Le bénévolat est bon pour la santé. Il profite aussi aux gens et aux communautés servies. Des millions de Canadiens font du bénévolat.

### À savoir

Le taux de bénévolat au Manitoba, 52 %, est le deuxième plus élevé au Canada.

- Pour trouver en savoir plus sur le bénévolat et trouver un centre d'action bénévole local, composer le 211 ou visiter :

Volunteer Manitoba  
[www.volunteermanitoba.ca](http://www.volunteermanitoba.ca)  
(en anglais seulement)

[www.volunteermanitoba.ca/volunteer\\_opportunities.php](http://www.volunteermanitoba.ca/volunteer_opportunities.php)  
(en anglais seulement)

Bénévoles Canada  
[www.benevoles.ca/index.php](http://www.benevoles.ca/index.php)

### Postuler un emploi

La plupart des employeurs demandent qu'on leur soumette un curriculum vitæ, ou CV, et une lettre de présentation.

Un CV est une liste de qualifications qui aide les employeurs à déterminer le potentiel des candidats. On y retrouve le sommaire des études et de l'expérience de travail et tout autre renseignement pertinent.

Une lettre de présentation sert à expliquer, en une page, ce qui fait du candidat la personne idéale pour le poste à combler.

Les employeurs ne sauront pas toujours en quoi les compétences acquises dans un autre pays pourraient s'avérer avantageuses dans le contexte du poste à combler. Le CV et la lettre de présentation servent à le démontrer.

Pour en savoir plus sur le CV, la lettre de présentation et l'entrevue d'emploi, visiter :

[www.guichetemplois.gc.ca/trouverunemploi/concepteur-cv](http://www.guichetemplois.gc.ca/trouverunemploi/concepteur-cv)

[www.guichetemplois.gc.ca/trouverunemploi/ressources](http://www.guichetemplois.gc.ca/trouverunemploi/ressources)



## Démarrage d'entreprise

Au Manitoba, la diversité des compétences et de l'expérience des nouveaux arrivants est bienvenue. De nombreuses options s'offrent aux nouveaux arrivants qui souhaitent démarrer leur propre entreprise. Entre autres exemples, prenons le démarrage d'une entreprise agricole.

### À savoir

Le Manitoba produit environ 10 % de la production agricole du Canada. Le secteur agricole est réparti en deux types de production :

- la production animale (bovine, ovine, porcine et avicole)
- la production végétale (canola, blé, lin et autres grains, soja et autres légumineuses et légumes)

Le Manitoba offre une main-d'œuvre qualifiée et des coûts de production peu élevés, ce qui en fait un endroit idéal pour la transformation des aliments. Au Manitoba, l'industrie de la transformation des aliments est le sous-secteur le plus important du secteur agricole.

Parmi les exemples d'aliments transformés au Manitoba, mentionnons la saucisse, les pommes de terre surgelées (à frire ou à rissoler), les produits céréaliers et oléagineux, le lait, le fromage et les légumes. Comme le besoin en aliments transformés ne cesse de grandir, démarrer une entreprise agricole au Manitoba est un bon choix. De nouveaux investissements ont été faits dans des usines de transformation du lait, de la viande, des pommes de terre et des pois aux quatre coins du Manitoba.

## Droits en milieu de travail

### Équité en milieu de travail

Le Code des droits de la personne interdit la discrimination en milieu de travail. Employeurs et employés doivent se traiter de façon sûre et équitable. Il est illégal de traiter injustement ou de harceler des personnes qui possèdent ou postulent un emploi au Manitoba en raison de leur race, de leur ascendance, de leur provenance, de leur couleur, de leur ethnicité, de leur statut de citoyen, de leur religion, de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leurs antécédents criminels, de leur état matrimonial, de leur situation familiale ou d'un handicap physique ou mental.

- Pour en savoir plus sur la Commission des droits de la personne du Manitoba, visiter : [www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html](http://www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html)  
<https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h175f.php>



- Pour en savoir plus sur le ministère du Développement économique et de la formation, visiter : [www.manitoba.ca/business/startingsmart/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/business/startingsmart/index.fr.html)  
[www.gov.mb.ca/jec/mbadvantage/business.html](http://www.gov.mb.ca/jec/mbadvantage/business.html)  
(en anglais seulement)

Le gouvernement du Manitoba chapeaute des centres de développement de petites entreprises qui offrent des renseignements et des services liés au démarrage et à l'exploitation d'une petite entreprise, tels que le Business Info Centre (BIC), un service offert par le World Trade Centre de Winnipeg.

- Pour en savoir plus, visiter : <http://www.wtcwinnipeg.com/fr/bic>  
[www.gov.mb.ca/business/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/business/index.fr.html)  
[www.accessmanitoba.ca/index.fr.html](http://www.accessmanitoba.ca/index.fr.html)

Le gouvernement du Canada chapeaute également des centres de services aux entreprises qui offrent des renseignements et de l'aide aux personnes qui désirent démarrer de nouvelles d'entreprises.

- Pour en savoir plus, composer le 1-888-576-4444, de Winnipeg, ou le 1-877-484-9931, d'ailleurs au Manitoba, ou visiter le [www.canada.ca/fr/services/entreprises.html](http://www.canada.ca/fr/services/entreprises.html)

### La Loi sur les normes de l'emploi

Les travailleurs du Manitoba ont droit à un lieu de travail sûr et équitable. La Loi sur les normes de l'emploi dresse des directives de base qui doivent être suivies par les employeurs et les employés.

### Salaire

La plupart des employés du Manitoba doivent recevoir le salaire minimum, qui se situe actuellement à 11,90 \$ l'heure. Le salaire horaire peut être plus élevé mais jamais plus bas.

- Pour en savoir plus sur le salaire minimum, visiter le site Web du ministère du Développement économique et de l'Emploi à [www.gov.mb.ca/labour/standards/factsheet.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/standards/factsheet.fr.html)

## Heures de travail

Un employeur ne peut pas forcer ses employés à travailler plus de huit heures par jour ou quarante heures par semaine. Certaines exceptions sont applicables, par exemple, lorsqu'une entente a été conclue entre l'employeur et son employé et approuvée par la Direction des normes d'emploi.

Les heures supplémentaires doivent être payées à taux et demi, ce qui correspond à une augmentation de 50 % du taux horaire habituel ou ce taux fois 1,5. Au moment de calculer les heures supplémentaires, les jours de congé fériés, de vacances et de maladie payés doivent être considérés comme des journées de huit heures de travail.

## Jours fériés

Au Manitoba, les employés ont droit à huit congés fériés par année. La plupart des employeurs donnent congé payé à leurs employés ces jours-là.

Jour férié	Mois
Jour de l'An	Janvier
Jour de Louis Riel	Février
Vendredi saint	Mars ou avril
Fête de la Reine	Mai
Fête du Canada	Juillet
Fête du Travail	Septembre
Jour de l'Action de grâces	Octobre
Jour de Noël	Décembre

Certains jours fériés sont optionnels. Ces jours-là, c'est à l'employeur que revient le choix de donner ou non congé à ses employés et de payer ou non ce congé s'il décide de le donner.

Les jours fériés optionnels sont le dimanche de Pâques, la journée Terry Fox, le jour du Souvenir et le lendemain de Noël.

- Pour consulter la liste des jours fériés payés et optionnels, visiter le [www.gov.mb.ca/labour/standards/doc.gen.holidays-after-april-30-07.factsheet.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/standards/doc.gen.holidays-after-april-30-07.factsheet.fr.html)

## Paie de vacances

Les employés à temps plein ont droit à un congé annuel d'au moins deux semaines pour chaque année d'emploi. Pour chaque semaine de congé, l'employé a droit à une indemnité de congé, ou paie de vacances, égale à 2 % de son salaire annuel. Les employeurs peuvent choisir de verser une partie de l'indemnité de congé sur chaque paiement de salaire ou d'en verser la totalité juste avant le congé de vacances. Cette indemnité est communément appelée paie de vacances.

Les employés ont droit à un congé annuel d'au moins deux semaines après chacune des quatre premières années d'emploi, et d'au moins trois semaines après la cinquième année. Pour chaque semaine de congé, l'employé reçoit 2 % de son salaire annuel.

Cela signifie que si l'employeur verse l'indemnité sur chaque paiement de salaire, celle-ci sera de 4 % les quatre premières années et d'au moins 6 % à partir de la cinquième année.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.gov.mb.ca/labour/standards/category.holidays.factsheet.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/standards/category.holidays.factsheet.fr.html)

## Paiement du salaire

Les salaires doivent être payés régulièrement. Pour chaque versement de salaire, l'employeur doit fournir un état de gains, ou talon de paye, indiquant le salaire, l'indemnité de congé et toutes les déductions correspondant à la période de paiement.

## Congé parental

Les parents qui travaillent peuvent prendre un congé parental peu avant ou après la naissance d'un enfant. Ce congé est temporaire et n'est pas payé par l'employeur. L'employé doit présenter une demande au Régime d'assurance-emploi du Canada.

Le centre de renseignements sur les normes du travail du ministère du Travail, fournit des renseignements sur ses droits et responsabilités en vertu de la Loi sur les normes d'emploi dans 23 langues.

Pour parler à un agent des affaires du travail, composer le 1-800-821-4307.

- Pour en savoir plus sur le congé parental, visiter le [www.gov.mb.ca/labour/standards/doc.maternity-leave.factsheet.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/standards/doc.maternity-leave.factsheet.fr.html)

## Santé et sécurité

La Loi sur la sécurité et l'hygiène au travail a été créée pour protéger les travailleurs. Ses termes sont applicables à tous les lieux de travail au Manitoba, à quelques exceptions près.

Afin d'assurer la santé et la sécurité des Manitobains sur leurs lieux de travail, le Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail assure le respect de la Loi sur la sécurité et l'hygiène au travail et des trois règlements adoptés en vertu de cette loi.

- Pour en savoir plus, visiter les sections suivantes du site Web du ministère du Développement économique et de l'Emploi :  
[www.gov.mb.ca/labour/safety/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/safety/index.fr.html)  
[www.gov.mb.ca/labour/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/index.fr.html)  
[www.gov.mb.ca/labour/safety/wshl.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/safety/wshl.fr.html)

Les préoccupations liées à la sécurité au travail peuvent être adressées au Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail, au 1-855-957-7233.



## La Commission des accidents du travail du Manitoba

Lorsqu'une situation au travail menace les travailleurs, la Commission des accidents du travail du Manitoba (la Commission) est là pour les protéger. La Commission protège aussi les employeurs.

## Fonctionnement de la Commission

L'employeur verse une indemnité annuelle à la Commission. Cette indemnité couvre l'employeur et ses employés contre les accidents de travail sans égard à la faute. Cela signifie que si un accident se produit que ni l'employeur ni l'employé ne pouvait contrôler, l'employeur et les employés sont protégés. La Commission offre divers services d'aide aux employeurs et aux employés.

## Soutien aux employeurs

La Commission a pour but d'assurer que tous les lieux de travail sont sains et sans

dangers. Ses membres collaborent avec les employeurs pour prévenir les accidents et les maladies qui pourraient survenir en milieu de travail.

## Soutien aux employés

Les employés qui deviennent malades ou se blessent au travail pourraient être admissibles à une prestation d'invalidité. Cette prestation est non imposable. La Commission est responsable d'assurer que les prestataires reçoivent des soins de santé adéquats et leur offre son soutien jusqu'à leur retour au travail.

- Pour de plus amples renseignements, visiter le [www.wcb.mb.ca](http://www.wcb.mb.ca)

En cas d'accident ou de maladie au travail, composer le 204-954-4321, de Winnipeg, ou le 1-855-954-4321, d'ailleurs au Manitoba.

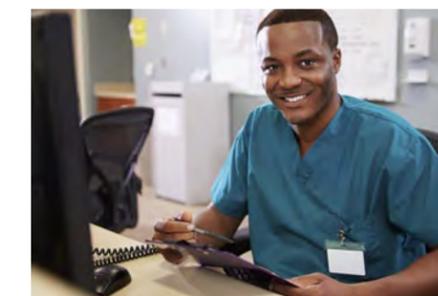
## Culture organisationnelle

Chaque milieu de travail a sa culture. La culture organisationnelle se manifeste dans l'environnement de travail, dans la façon de faire des employeurs et des employés et varie d'un pays à l'autre.

Au Canada, une bonne culture organisationnelle requiert des employés qu'ils aient du savoir-être. Avoir du savoir-être, c'est savoir se comporter, travailler avec les autres et faire preuve d'empathie. Les employeurs du Manitoba recherchent des employés compétents dans leur domaine et qui savent bien se conduire.

Pour mieux comprendre les concepts de culture organisationnelle et de savoir-être, les conseillers en installation ou en emploi sont de bonnes références. Les cours de formation en langues sont une autre bonne façon de comprendre la culture organisationnelle au Manitoba.

- Pour en savoir plus : [www.cspes-efpc.gc.ca/video/organizational-culture-fra.aspx](http://www.cspes-efpc.gc.ca/video/organizational-culture-fra.aspx)  
[www.newcanadians.tv/adapting-to-the-canadian-workplace-culture/](http://www.newcanadians.tv/adapting-to-the-canadian-workplace-culture/) (en anglais seulement)



# LES

## Diversité et inclusion

Les Manitobains proviennent de nombreuses origines religieuses et culturelles. Ils ont différentes capacités et orientations. Le Manitoba salue la diversité. Saluer la diversité, c'est accepter que les gens ne soient pas tous les mêmes et faire de son mieux pour les aider et apprendre d'eux. Au Manitoba, les occasions de rencontrer des gens très différents de soi abondent.

Le Manitoba se veut une communauté accessible et inclusive – un endroit où tout le monde se sent chez soi. Une communauté est accessible quand tous ses membres peuvent y participer également. Une communauté est inclusive quand elle permet à ses membres d'établir des contacts entre eux, quelles que soient leurs origines. Le Manitoba profite de la grande diversité de ses habitants.

### Fait à savoir

Au Manitoba, il y est illégal de traiter les gens inégalement. Le Code des droits de la personne du Manitoba appuie l'inclusion.

- Pour en savoir plus sur la Commission des droits de la personne du Manitoba, visiter le [www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html](http://www.manitobahumanrights.ca/v1/index.fr.html)
- Pour savoir comment la fonction publique du Manitoba œuvre à devenir un milieu de travail de plus en plus inclusif, visiter le [www.gov.mb.ca/govjobs/government/emplequity.fr.html](http://www.gov.mb.ca/govjobs/government/emplequity.fr.html)

### Égalité entre les genres

Au Canada, l'égalité est une valeur fondamentale. Les femmes, les hommes et les personnes non-binaires doivent tous être traités avec le même respect et avoir accès aux mêmes possibilités.

**N. B. :** Les pratiques culturelles qui portent atteinte aux femmes ou aux filles sont interdites au Canada.

# GENS

## Communauté culturelle

Les nouveaux arrivants sont bienvenus au Manitoba. Tous les efforts sont déployés pour qu'ils s'y sentent bien accueillis. Le Manitoba est fier de sa diversité culturelle. Il la célèbre. Il célèbre aussi ce qui est commun à tous, en tant qu'êtres humains.

Fondé par les peuples autochtones il y a des milliers d'années, le Manitoba est devenu une province en 1870. Peu après, des émigrants de partout dans le monde s'y sont installés. Cela signifie que de nombreux Manitobains sont de nouveaux arrivants ou ont des parents, des grands-parents et des arrière-grands-parents qui l'ont été. C'est sûrement ce qui explique que dans le reste du Canada, les Manitobains sont reconnus pour leur caractère chaleureux et accueillant ainsi que pour leur bon esprit communautaire.

- Pour en savoir plus, visiter le [www.edu.gov.mb.ca/ei/manitoba/culture.html](http://www.edu.gov.mb.ca/ei/manitoba/culture.html)

Les arts et la culture jouent un rôle important dans l'économie du Manitoba. Chaque année, ils génèrent des milliards de dollars et procurent de l'emploi à des milliers de Manitobains.

Le Conseil des arts du Manitoba subventionne des groupes d'artistes professionnels. À l'échelle du Manitoba, des millions de dollars sont investis annuellement pour appuyer des artistes et des programmes artistiques.

Divers groupes ethniques et culturels organisent des événements et des festivals annuels qui mettent en valeur le caractère multiculturel du Manitoba et favorisent les rapprochements.

Voici quelques-uns de ces festivals et événements culturels :

### Festivals

- **Folklorama** est un festival de grande envergure qui se déroule annuellement pendant deux semaines en août depuis 1970, l'année du centenaire de l'entrée du Manitoba dans la confédération canadienne. À 40 différents endroits de Winnipeg, des ambassadeurs d'un pays invitent les visiteurs à découvrir leur culture et à goûter à des échantillons de leur cuisine traditionnelle dans une ambiance des plus chaleureuses. Pour en savoir plus, visiter le [www.folklorama.ca](http://www.folklorama.ca) (en anglais seulement).
- **Le Festival du Voyageur** a lieu en février de chaque année depuis 1970. Pendant dix jours, Saint-Boniface, le quartier français de Winnipeg, se transforme en paradis hivernal et devient l'hôte du plus grand festival d'hiver de l'Ouest canadien. Pour en savoir plus, visiter le [www.heho.ca/fr](http://www.heho.ca/fr)
- **Journée des Autochtones en direct** est un programme d'activités culturelles et de musique organisé annuellement à La Fourche par les communautés des Premières Nations, inuites et métisses. Pour en savoir plus, visiter le [www.indigenousandaylive.ca/fr](http://www.indigenousandaylive.ca/fr)
- **Festivités religieuses** : chaque communauté religieuse tient ses propres festivités, qui peuvent varier à l'intérieur d'une même religion. Pour les découvrir, les lieux de culte et les membres de sa communauté religieuse sont de bonnes ressources.

- Pour en savoir plus sur les différents festivals et événements tenus à Winnipeg et dans les environs, visiter le [www.tourismwinnipeg.com/festivals-and-events/upcoming-events](http://www.tourismwinnipeg.com/festivals-and-events/upcoming-events)

### Nourriture

Des marchés de spécialités ethniques vendent de la nourriture et des produits importés de partout dans le monde. Il en va de même dans la plupart des marchés à grande surface, où la nourriture internationale retient parfois une allée complète.

- Pour trouver des marchés de spécialités ethniques, visiter le [https://umanitoba.ca/research/international\\_centre/media/Specialty\\_Food\\_Stores.pdf](https://umanitoba.ca/research/international_centre/media/Specialty_Food_Stores.pdf) (en anglais seulement).

### Restaurants

Le Manitoba est la province la plus multiculturelle du Canada. Des personnes de plus de 150 pays s'y sont établies. Aussi, quantité de ses restaurants servent de la nourriture ethnique.

- Pour en savoir plus, visiter le [www.livelearn.ca/article/living-in-manitoba/craving-for-your-native-dish-you-just-might-find-it-here](http://www.livelearn.ca/article/living-in-manitoba/craving-for-your-native-dish-you-just-might-find-it-here) (en anglais seulement).
- Pour consulter une liste exhaustive des divers endroits où l'on peut boire et manger à Winnipeg, visiter le [www.tourismwinnipeg.com/eat-and-drink/eat-and-drink](http://www.tourismwinnipeg.com/eat-and-drink/eat-and-drink) (en anglais seulement).

### Musées

[www.museumsmanitoba.com/en/find-a-museum-by-name](http://www.museumsmanitoba.com/en/find-a-museum-by-name) (en anglais seulement)

### Théâtres

[www.royalmtc.ca](http://www.royalmtc.ca)  
[www.pagesjaunes.ca/search/si/1/th%C3%A9%C3%A2tres/Manitoba+MB](http://www.pagesjaunes.ca/search/si/1/th%C3%A9%C3%A2tres/Manitoba+MB)

### Galleries d'art

[https://www.gallerieswest.ca/search/location/winnipeg/#letter\\_filter=all&ord=last\\_modified&page=1](https://www.gallerieswest.ca/search/location/winnipeg/#letter_filter=all&ord=last_modified&page=1) (en anglais seulement)

### Films, musique et danse

Faire une recherche sur le Web ou consulter les journaux locaux.

### Médias

Une variété d'organes médiatiques internationaux, nationaux et communautaires sont actifs au Manitoba. Dans chaque communauté, on peut s'informer gratuitement de ce qui se passe sur la scène locale.

- Pour en savoir plus, visiter le [www.livelearn.ca/article/living-in-manitoba/manitoba-media-outlets](http://www.livelearn.ca/article/living-in-manitoba/manitoba-media-outlets) (en anglais seulement).

[win.manitobastart.com](http://win.manitobastart.com)

## Peuples autochtones

On nomme peuples autochtones les gens qui se sont établis en Amérique du Nord en premier, ainsi que leurs descendants. Autrefois, on les appelait Indiens, mais ce terme n'est plus recommandé.

Au Canada, 2,8 % de la population est d'origine autochtone. Les autochtones vivent dans les villes et dans des communautés rurales. Certains vivent dans des réserves ou de petites communautés éloignées accessibles par voies aérienne ou navigable. L'hiver, les voies navigables gelées permettent un meilleur accès aux réserves éloignées.

La Constitution canadienne reconnaît officiellement trois peuples autochtones :

**Les Premières Nations**

**Les Inuits**

**Le Métis**

Chacune de ces nations est unique, a sa propre histoire, ses propres langues, ses traditions et ses croyances spirituelles bien à elle. Chacune est associée à un territoire particulier, ses terres ancestrales.

### Les Premières Nations

Le Canada compte plus de 630 Premières Nations, qui représentent plus de 50 nations et 50 langues autochtones.

### Les Métis

Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 418,380 Canadiens s'identifient comme étant Métis.

### Les Inuits

Les Inuits sont les peuples autochtones de l'Arctique. Le mot inuit signifie le peuple dans la langue inuite, l'inuktitut. Le singulier de Inuits est Inuk.

Selon les données du recensement de 2016, plus de 1,67 million de Canadiens s'identifient comme étant autochtones.

La population autochtone :

- connaissant le taux de croissance le plus élevé au Canada, soit 42,5 % entre 2006 et 2016
- est la plus jeune au Canada, avec 44 % de personnes recensés de moins de 25 ans en 2016

Affaires autochtones et du Nord Canada reconnaît 619 Première Nations, la plus récente, étant la nation binche whut'en, créée en 2019, en Colombie-Britannique.

- Pour en savoir plus sur les peuples autochtones, visiter : [www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100013785/1529102490303](http://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100013785/1529102490303)  
[www.canada.ca/fr/rerelations-couronne-autochtones-affaires-nord.html](http://www.canada.ca/fr/rerelations-couronne-autochtones-affaires-nord.html)





## Nouveaux arrivants francophones au Manitoba

Saint-Boniface est un quartier en périphérie du centre-ville de Winnipeg. C'est la deuxième plus grande communauté de francophones hors Québec.

La communauté francophone du Manitoba s'est battue pendant longtemps pour obtenir ses droits linguistiques. Le gouvernement, le monde des affaires et la société canadienne accordent une grande importance au bilinguisme.

Depuis 1999, le Manitoba accueille de plus en plus de nouveaux arrivants francophones de partout dans le monde. De ceux qui sont

arrivés de 2006 à 2011, 85 % vivent à Winnipeg et le reste en régions rurales.

Le Manitoba rural compte quinze communautés bilingues où se trouvent des villages de francophones. Pour en savoir plus sur les francophones du Manitoba, visiter : [www.ambm.ca](http://www.ambm.ca) [www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/manitoba.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/manitoba.htm)

Le gouvernement du Manitoba offre des services dans les deux langues officielles dans les régions désignées bilingues. Autant que possible, des services en français sont offerts à tous les francophones de la province.

**La Société de la francophonie manitobaine**, la SFM, représente 46 000 francophones, dont 4000 sont des immigrants. Pour en savoir plus, visiter le [www.sfm.mb.ca](http://www.sfm.mb.ca)

**Le Réseau en immigration francophone du Manitoba**, le RIF, regroupe plus d'une vingtaine d'organisations et institutions qui collaborent à des stratégies favorisant l'immigration de francophones. Leur objectif principal est d'aider les nouveaux arrivants francophones à s'installer et à s'intégrer dans leurs communautés du Manitoba. Pour en savoir plus, visiter le [www.rifmb.ca/index.html?lang=fr](http://www.rifmb.ca/index.html?lang=fr)

**L'Accueil francophone** accueille et aide les nouveaux arrivants francophones du Manitoba et leur fournit des renseignements sur les services d'installation et d'intégration offerts. Pour en savoir plus, visiter le <http://accueilfrancophonemb.com/>

## La communauté 2SLGBTQ+

2SLGBTQ+ est l'acronyme de bispirituels, transgenres, lesbiennes, gais, bisexuels et queer. Le symbole d'addition [+] sert à s'identifier sans genre ou tous genres confondus. Voici quelques ressources offertes aux membres des communautés 2SLGBTQ+ :

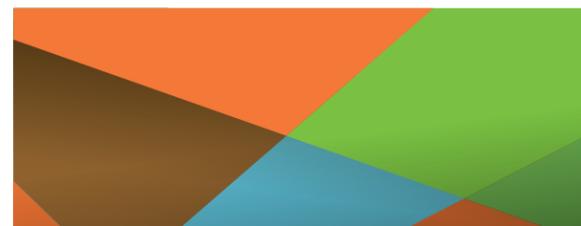
- **Rainbow Resource Centre** offre du counseling, de l'éducation et de la programmation aux membres de la communauté 2SLGBTQ+ de tout âge, ainsi qu'à leurs familles, amis et employeurs. Pour en savoir plus, visiter le [www.rainbowresourcecentre.org](http://www.rainbowresourcecentre.org) (en anglais seulement).
- **Out There Winnipeg** est un endroit sain, inclusif et accessible axé sur le sport et les activités récréatives où les adultes de la communauté 2SLGBTQ+ et leurs alliés peuvent faire des rencontres, socialiser, bouger et s'amuser entre eux. Pour en savoir plus, visiter le [www.outtherewinnipeg.ca](http://www.outtherewinnipeg.ca) (en anglais seulement).
- **Le Sexuality Education Resource Centre** est un centre de ressource éducatives sur la sexualité où l'on présente de façon inclusive et sans jugement de l'information juste et précise qui permet une exploration saine de son orientation sexuelle. Pour en savoir plus, visiter le [www.serc.mb.ca](http://www.serc.mb.ca)
- **Sunshine House** est une halte d'accueil pour les personnes à la recherche de réponses sur leur orientation et leur identité sexuelles.

On y passe pour s'amuser, se divertir et développer des compétences. Ses axes principaux sont la réduction des méfaits, la promotion de la santé et l'inclusion sociale. Pour en savoir plus, visiter le [www.sunshinehousewpg.org](http://www.sunshinehousewpg.org) (en anglais seulement).

- **New Pride Of Winnipeg** invite les nouveaux arrivants de la communauté 2SLGBTQ+ à se joindre à eux pour s'amuser et se faire des amis. Ce groupe de soutien permet d'établir des connexions, d'améliorer son anglais et de découvrir des films et de la nourriture de partout dans le monde. On peut y discuter d'identité, partager ses défis, ses expériences et parler de la joie qu'on peut ressentir à sa sortie du placard. New Pride of Winnipeg aide ses membres à vivre en toute authenticité dans leur vibrante communauté. Pour en savoir plus, visiter le [www.rainbowresourcecentre.org/support/groups/new-pride-of-winnipeg](http://www.rainbowresourcecentre.org/support/groups/new-pride-of-winnipeg) (en anglais seulement).

### Services gouvernementaux

[www.gov.mb.ca/stoptheviolence/lgbttq.fr.html](http://www.gov.mb.ca/stoptheviolence/lgbttq.fr.html)  
<https://guides.wpl.winnipeg.ca/LGBTQ/home>  
(en anglais seulement)



## Personnes handicapées

Une personne sur six est handicapée, ce qui équivaut à 175,000 Manitobains.

Ce nombre augmente au rythme du vieillissement de la population. Le Manitoba se veut un endroit où chacun peut participer activement à sa communauté. Les entreprises et les organisations travaillent à devenir plus accessibles et inclusives.

- Pour de plus amples renseignements : [www.barrierfreemb.com/disabilitiesinmb](http://www.barrierfreemb.com/disabilitiesinmb) [www.manitobapossible.ca](http://www.manitobapossible.ca)

### Handicaps

Les handicaps rendent certaines activités difficiles à faire, tant chez soi qu'à l'extérieur.

Certains handicaps sont visibles, d'autres pas. On peut être né handicapé ou l'être devenu à la suite d'un accident ou d'une maladie. Un handicap peut être mental ou physique. Voici quelques exemples de handicaps ou de symptômes liés à un handicap :

- les déficits cognitifs
- les troubles de l'ouïe ou de la vue
- l'épilepsie
- la dépression et les dépendances
- le trouble déficitaire d'attention
- l'autisme
- Pour en savoir plus sur les droits des personnes handicapées, consulter le Code des droits de la personne du Manitoba à <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h175f.php> ou visiter le [www.manitobahumanrights.ca/v1/education-resources/resources/policies-pages/policies-i-4.fr.html](http://www.manitobahumanrights.ca/v1/education-resources/resources/policies-pages/policies-i-4.fr.html)

### Normes d'accessibilité

La loi sur l'accessibilité pour les Manitobains établit des normes qui permettent aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société. L'accessibilité, c'est la possibilité d'obtenir des services et de se rendre dans des lieux malgré un handicap. Les normes établies par cette loi prescrivent les exigences envers les entreprises et les organisations en ce qui a trait à l'accès aux personnes handicapées. L'objectif est de rendre le Manitoba accessible à tous d'ici 2023.

Les cinq normes d'accessibilité ont trait aux domaines suivants :

- le service à la clientèle
- l'emploi
- les communications
- les moyens de transport
- les lieux publics

### Service à la clientèle

Les organisations qui offrent des produits et des services doivent préparer un plan écrit sur la prestation de services aux personnes handicapées. Ce plan doit couvrir des sujets tels que l'accès aux animaux de services et aux personnes en fauteuil roulant, l'offre de soutien additionnel et l'amélioration des communications.

### Emploi

Le recrutement, l'embauche et la rétention de personnes handicapées doivent être rendus possibles. Les entreprises qui embauchent des personnes handicapées doivent leur fournir l'équipement et les

conditions de travail nécessaires pour leur permettre de bien accomplir leur travail.

### Communications

Les dépliants, sites web et ressources éducatives doivent être faciles à lire et à comprendre.

### Moyens de transport

Les autobus urbains et scolaires, les taxis et les véhicules adaptés, les bus-navettes et certains traversiers doivent être équipés, entre autres choses, d'une rampe déployable ou d'une plateforme de levage, de marches d'accès et de barres d'appui et afficher clairement les messages de toute sorte.

### Lieux publics

Les immeubles et lieux publics tels que les aires de jeu, de pique-nique et de stationnement doivent être faciles d'accès.

- Pour en savoir plus sur les droits des personnes handicapées au Manitoba, visiter le <https://web2.gov.mb.ca/bills/40-2/b026f.php>
- Pour en savoir plus sur les normes d'accessibilité au Manitoba, visiter le [www.accessibilitymb.ca/index.fr.html](http://www.accessibilitymb.ca/index.fr.html)

De l'aide financière est accordée aux personnes handicapées dans le cadre du programme d'aide à l'emploi et au revenu du Manitoba. Pour en savoir plus, visiter le [www.gov.mb.ca/fs/eia/eia\\_disability.html](http://www.gov.mb.ca/fs/eia/eia_disability.html)



# AGENCES D'AIDE À L'ÉTABLISSEMENT

Au Manitoba, des agences d'aide à l'établissement offrent des services de soutien aux nouveaux arrivants. Ces services confidentiels sont offerts gratuitement dans de nombreuses langues.

Les agents en établissement peuvent répondre aux questions sur la communauté et sur les services gouvernementaux liées, notamment au logement, aux soins de santé, à la formation en langues et à la recherche d'emploi.

Les agences d'aide à l'établissement offrent des programmes qui visent à favoriser les rapprochements entre les nouveaux arrivants et leurs communautés. Ces agences sont subventionnées par les gouvernements du Canada et du Manitoba.

Voici quelques endroits où s'adresser savoir où obtenir des services d'aide à l'établissement :

- **Immigration et Citoyenneté Canada**  
[www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/services/index.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/services/index.asp)
- **Gouvernement du Manitoba**  
<http://www.immigratemanitoba.com/nouveaux-arrivants/?lang=fr>



Votre première étape est d'inscrire en tant que client à Manitoba Start, puis vous serez connecté à d'autres agences d'établissement dans votre région.

# NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET SITES WEB UTILES

## 911 – Ligne d'urgence

Composer le 911 en cas d'urgence, quelle que soit l'heure, pour obtenir de l'aide de policiers, de pompiers ou d'ambulanciers. Une adresse complète, avec code postal, doit être fournie. Des services d'interprètes dans plus de 200 langues peuvent être obtenus.

**N. B. :** Le 911 est réservé aux urgences.

## 311 Winnipeg

Composer le 311 ou le 1-877-311-4979 (4WPG) ou visiter le [www.winnipeg.ca/francais/311](http://www.winnipeg.ca/francais/311) pour obtenir des renseignements sur les services et programmes offerts dans la ville de Winnipeg et ses environs. Le service téléphonique complètement confidentiel est offert gratuitement en tout temps dans plus de 200 langues.

## 211 Manitoba

Composer le 211 ou visiter le [www.mb.211.ca/fr](http://www.mb.211.ca/fr) pour obtenir des renseignements

sur les programmes et services offerts dans les différentes communautés du Manitoba.

Le service téléphonique complètement confidentiel est offert gratuitement en tout temps dans plus de 200 langues.

## Programme des candidats du Manitoba

204-945-2806

[immigratemanitoba@gov.mb.ca](mailto:immigratemanitoba@gov.mb.ca)

■ [www.immigratemanitoba.com/?lang=fr](http://www.immigratemanitoba.com/?lang=fr)

## Voyage Manitoba

Renseignements touristiques

1-800-665-0040

■ <https://fr.travelmanitoba.com>

## Bureau de l'état civil

Certificats de naissance, de mariage et de décès

204-945-3701, de Winnipeg, ou 1-866-949-9296, d'ailleurs au Manitoba

204-948-3128 (télééc.)

■ <https://vitalstats.gov.mb.ca/index.fr.html>

[vitalstats@gov.mb.ca](mailto:vitalstats@gov.mb.ca)

## Direction des normes d'emploi

204-945-3352, de Winnipeg, ou 1-800-821-4307, de l'extérieur de Winnipeg

204-948-3046 (télééc.)

■ [www.gov.mb.ca/labour/standards/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/labour/standards/index.fr.html)

## Aide aux étudiants du Manitoba

204-945-6321, de Winnipeg, ou 1-800-204-1685, de l'extérieur de Winnipeg

204-948-3421 (télééc.)

■ [www.edu.gov.mb.ca/aem/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/aem/index.html)

## Garde d'enfants – accès en ligne

204-945-0776, de Winnipeg, ou 1-888-213-4754, de l'extérieur de Winnipeg

204-948-2625 (télééc.)

[cdcfacility@gov.mb.ca](mailto:cdcfacility@gov.mb.ca)

■ [https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/centres\\_homeproviders/cco\\_login.fr.html](https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/centres_homeproviders/cco_login.fr.html)

## Registre en ligne des services de garde d'enfants

204-945-4886

204-948-2625 (télééc.)

[cdcfacility@gov.mb.ca](mailto:cdcfacility@gov.mb.ca)

■ [http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/centres\\_homeproviders/occr\\_provider/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/centres_homeproviders/occr_provider/index.fr.html)

## Manitoba ma nouvelle patrie

Les nouveaux arrivants trouveront ici des renseignements sur tous les sujets relatifs à l'installation au Manitoba et aux programmes de formation en langues et de transition qui les aideront à trouver des emplois dans leurs domaines.

■ [www.immigratemanitoba.com/?lang=fr](http://www.immigratemanitoba.com/?lang=fr)

## Immigration et citoyenneté Canada

■ [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

## Services de renseignements au public

Ici, on peut trouver réponse à des questions d'ordre général, des numéros d'urgence locaux et sans frais, ainsi que des numéros fréquemment appelés. Le lien Annuaire téléphonique dirige vers d'autres ressources gouvernementales tandis que l'onglet Ressources pour les résidents mène, notamment, à des renseignements sur des programmes et services.

■ [www.gov.mb.ca/contact/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/contact/index.fr.html)

## Pages jaunes

La version en ligne de l'annuaire des Pages jaunes contient des numéros de téléphones résidentiels, commerciaux et gouvernementaux de partout au Canada. Un exemplaire papier gratuit de l'annuaire des Pages jaunes du Manitoba et de peut être commandé au 1-800-268-5637.

■ [www.pagejaunes.ca](http://www.pagejaunes.ca)

## MES QUATRE PREMIÈRES SEMAINES – LISTE DE VÉRIFICATION

### Services divers

- M'abonner à un service de téléphonie
- M'abonner à un service d'Internet
- Explorer l'offre de marchés d'alimentation

### Logement

- Trouver un logement selon mon budget
- Budgéter les coûts de logement
- M'informer de mes droits et obligations en tant que locataire

### Participation communautaire

- Trouver le centre communautaire et la bibliothèque de ma localité
- M'informer des programmes qui y sont offerts
- Obtenir une carte de bibliothèque

### Transport

- Prendre l'autobus et appeler un taxi
- Obtenir un permis de conduire du Manitoba

### Soin de l'environnement

- Obtenir un bac de recyclage de ma municipalité
- Obtenir un bac de compostage, si possible
- Rechercher des options de consommation énergétique écologiques

### Soins de santé

- Obtenir carte santé du Manitoba
- Trouver un médecin généraliste
- Souscrire à une police d'assurance-santé pour mes trois premiers mois au Canada
- Trouver l'hôpital local ou la clinique sans rendez-vous du quartier

### Service de garde

- Inscrire mon enfant au registre des services de garde d'enfants
- Planifier la garde de mon enfant

### Inclusion

- M'informer de mes droits et obligations selon les termes du Code des droits de la personne du Manitoba

### Argent et finances personnelles

- Trouver une institution financière et ouvrir un compte bancaire
- M'informer des services offerts aux nouveaux arrivants à mon institution financière
- Obtenir carte de crédit
- M'inscrire au programme d'allocation canadienne pour enfants

### Études élémentaires et secondaires

- Choisir une école pour mon enfant
- Rassembler les documents nécessaires pour inscrire mon enfant à l'école
- Déterminer la façon dont mon enfant se rendra à l'école et en rentrera

### Études post-secondaires

- M'informer des dates d'inscription au collège ou à l'université
- M'informer des exigences d'admission
- Faire une demande d'aide financière

### Formation continue

- M'informer des programmes collégiaux, universitaires et de formation continue correspondant à mes intérêts ou à mon occupation

### Formation en langues

- Faire évaluer mes compétences langagières
- M'informer des programmes de formation correspondant à mon occupation
- M'inscrire à un programme de formation

### Préparation à l'emploi

- Obtenir un numéro d'assurance sociale
- Vérifier si mon occupation est réglementée au Manitoba
- Obtenir une évaluation de mes titres de compétences
- Trouver des programmes de transition qui m'aideront à atteindre mes objectifs de carrière

### Recherche d'emploi

- Parler à un conseiller en installation ou en emploi de mes besoins en matière de recherche d'emploi et établir un plan
- Assimiler le concept de culture organisationnelle
- Préparer mon CV et une lettre de présentation
- Rencontrer des gens et dresser une liste de contacts
- Trouver une occasion de bénévolat ou un programme de formation pratique non payant

### Démarrage d'entreprise

- Obtenir des renseignements sur le démarrage d'une entreprise

### Communauté culturelle

- Trouver des activités ethnoculturelles et y participer
- Trouver des communautés de francophones et m'y joindre

## MES TROIS TÂCHES PRIORITAIRES

### 1 Tâche :

Sources de renseignements :

À terminer avant le :

---

---

---

---

---

---

### 1 Tâche :

Sources de renseignements :

À terminer avant le :

---

---

---

---

---

---

### 1 Tâche :

Sources de renseignements :

À terminer avant le :

---

---

---

---

---

---







**Présentation de Winnipeg  
aux nouveaux arrivants  
Carnet de travail**

[win.manitobastart.com](http://win.manitobastart.com)



**Manitoba Start**

271 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba R3B 2A8

**TÉLÉPHONER** 204 944 8833

**E-MAIL** [frontdesk@manitobastart.com](mailto:frontdesk@manitobastart.com)